

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20250626-D51-0625-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2025  
Date de réception préfecture : 02/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 22 (puis 23, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.43/06.25)  
- votant par procuration 7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.43/06.25)  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 27 juin 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-neuf juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE,  
M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A  
FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR,  
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo  
OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
M. Franck LEMÂÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Omar BELGHACHEM est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.51/06.25**

**Objet :** Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS)  
CSa/ARS de Normandie/CAF de Seine-Maritime/CPAM/MSA  
Fiche commune de la Ville de Lillebonne  
Années 2025-2027

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 26.06.2025

**Délibération n° : D.51/06.25**

**Objet :** Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS)  
CSa/ARS de Normandie/CAF de Seine-Maritime/CPAM/MSA  
Fiche commune de la Ville de Lillebonne  
Années 2025-2027

Madame le Maire rappelle que les Caisses d'allocations Familiales (CAF) déploient à l'échelle du territoire national une démarche visant à structurer et valoriser l'offre globale de service de sa branche famille.

C'est ainsi que la CAF de la Seine-Maritime a proposé en 2021 à Caux Seine Agglo (CSa) de signer une Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé qui a permis d'identifier les forces, les besoins et les manques en matière de services aux familles, de définir les principales thématiques et d'élaborer les fiches actions structurantes de cette convention.

Cette convention a permis la mise en œuvre d'actions concrètes impulsées et coordonnées par les deux chargés de coopération de la Ville dont :

- la publication d'un guide des structures d'accueil petite enfance du territoire,
- la promotion des métiers de la petite enfance avec la participation de professionnelles aux forums des métiers sur le territoire,
- l'organisation de deux cafés-débats, un sur l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap, l'autre sur l'inclusion par l'habitat pour ces mêmes publics,
- la réalisation d'une étude par questionnaire auprès des jeunes de plus de 12 ans du territoire afin de mieux appréhender leurs besoins.

Cette convention territoriale globale s'est concrétisée par la signature d'un accord cadre, pour une période pluriannuelle de quatre ans, entre la CAF, Caux Seine Agglo et la commune et ce, dans le respect de leurs compétences respectives.

C'est ainsi, que par délibération n°D.48/06.21 du 17 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé la fiche commune de la Ville de Lillebonne (fiche commune annexée à la CTG).

Cette convention territoriale globale, signée en février 2021 étant arrivée à son terme, il s'avère nécessaire d'en signer une nouvelle.

Aussi, afin de poursuivre cette dynamique, un nouveau dispositif expérimental est proposé conjointement par l'Agence Régionale de Santé de Normandie, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole et Caux Seine Agglo. Il s'agit du Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS).

Ce CUTSS est la mise en cohérence et l'articulation des deux dispositifs : la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Contrat Local de Santé (CLS), dont les enjeux sont liés et s'appuient sur des politiques nationales et régionales et en sont la déclinaison opérationnelle sur les territoires (famille, petite enfance, jeunesse, inclusion et santé).

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 26.06.2025

**Délibération n° : D.51/06.25**

**Objet :** Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS)  
CSa/ARS de Normandie/CAF de Seine-Maritime/CPAM/MSA  
Fiche commune de la Ville de Lillebonne  
Années 2025-2027

Ce Contrat Unique de Territoire Solidarité et Santé a été signé le 5 mai 2025 pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre du CUTSS, la Ville de Lillebonne est appelée à renouveler son engagement par la signature d'une fiche d'engagement locale, qui précisera les priorités et les actions à mettre en œuvre à l'échelle communale, en cohérence avec le projet intercommunal.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant le Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS) signé le 5 mai 2025 entre Caux Seine agglo, l'Agence Régionale de Santé Normandie, Caisse des Allocations Familiales de Seine-Maritime, Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Mutualité Sociale Agricole, et ce, pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant qu'il convient que la Ville de Lillebonne actualise son projet social de territoire dans une fiche commune qui sera annexée au dit Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé pour les années 2025 à 2027,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la démarche portée conjointement par Caux Seine agglo, l'Agence Régionale de Santé Normandie, Caisse des Allocations Familiales de Seine-Maritime, Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Mutualité Sociale Agricole,
- de prendre acte de la mise en œuvre du Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS) à l'échelle intercommunale pour les années 2025-2027,
- d'approuver, dans ce cadre, la fiche commune de la Ville de Lillebonne, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 (fiche commune annexée à la CUTSS),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite fiche ainsi que tous documents afférents.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne

Christine DÉCHAMPS

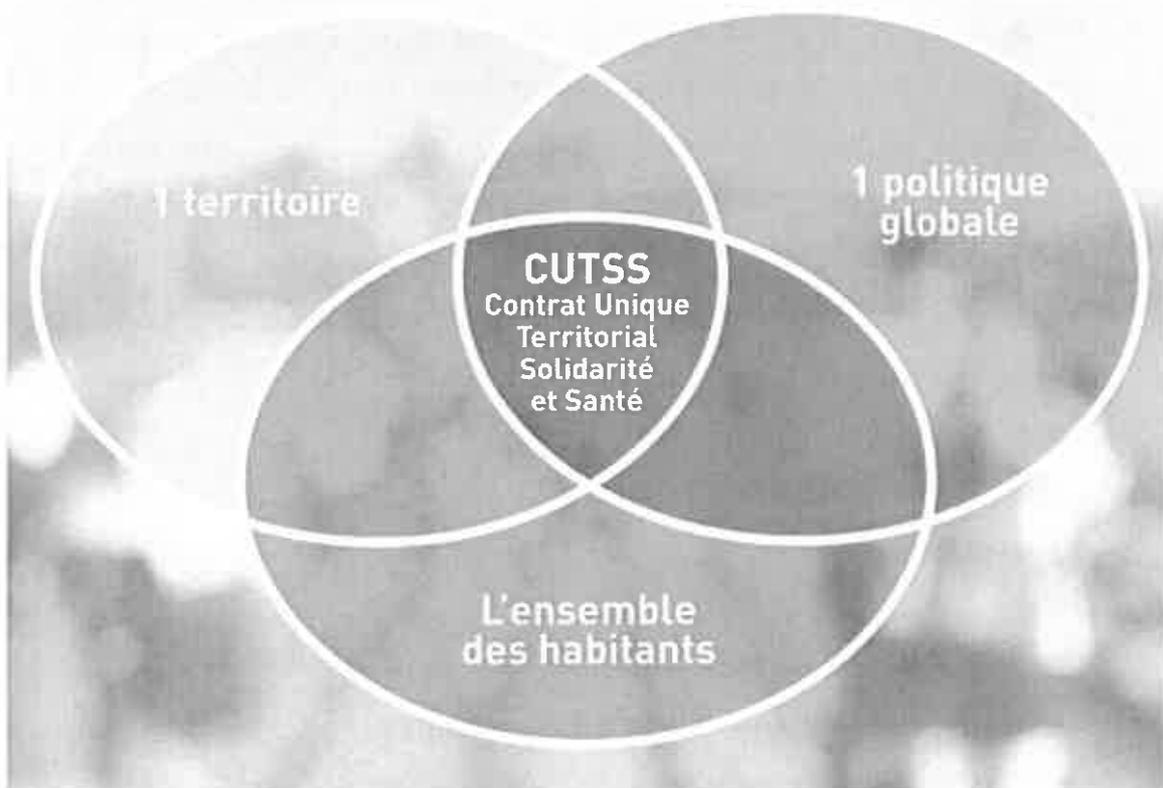
Le secrétaire de séance,

Omar BELGHACEM.

**CONTRAT UNIQUE  
TERRITORIAL  
SOLIDARITÉ  
ET SANTÉ  
CUTSS**  
  
2025 - 2027



**AGIR ENSEMBLE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE  
AVEC LE CUTSS DE CAUX SEINE AGGLO**



## Table des matières

INTRODUCTION .....	5
1- Présentation des 2 dispositifs : CTG – CLS .....	6
1-1 Les politiques sociales : une réponse aux enjeux de solidarité .....	6
1-2 Les Conventions Territoriales Globales (CTG) .....	7
1-3 La santé publique : une approche élargie et globale de la santé .....	8
1-4 Focus sur la santé mentale : .....	12
1-5 Les Contrats Locaux de Santé (CLS) .....	14
2- Dynamique de convergence .....	16
3- Le contrat .....	19
Article 1 : Parties signataires du contrat et leurs engagements .....	19
Article 2 : Périmètre géographique du contrat .....	22
Article 3 : Objectif du CUTSS et les axes de travail .....	22
Article 3 bis : Synthèse des actions .....	23
Article 4 : Animation et coordination des acteurs du territoire .....	25
Article 5 : Gouvernance .....	25
Article 5bis : Création d'un Club Santé et Solidarité des élus .....	26
Article 6 : Evaluation / suivi .....	26
Article 7 : Durée du contrat .....	27
Article 8 : financement du CUTSS .....	29
Signataires .....	30
ANNEXES .....	32
ANNEXE 1 - éléments de contexte et de diagnostic .....	33
ANNEXE 2 - Articulation avec les politiques publiques .....	69
ANNEXE 3 - Calendrier prévisionnel .....	78
ANNEXE 4 - Les fiches actions .....	81
ANNEXE 5 - Les fiches communales .....	82

## INTRODUCTION

Face à la multiplicité des attentes et des besoins, le législateur a créé ces dernières années de très nombreux dispositifs, au carrefour des compétences des collectivités locales et de l'Etat. L'un des enjeux pour les collectivités est de renforcer la cohérence et l'articulation entre ces dispositifs, notamment ceux déclinant les politiques publiques en matière de santé, portés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et ceux de la branche famille portés par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), afin d'en faciliter la compréhension et l'accès à l'échelle d'un territoire et in fine proposer un accompagnement global de la personne.

Pour faire face à cet enjeu majeur, et au regard des points de convergences déjà existants, la CAF de Seine-Maritime, l'ARS de Normandie et la communauté d'agglomération Caux Seine agglo proposent d'expérimenter un document unique coordonnant les dynamiques territoriales de solidarités et de santé.

Caux Seine agglo souhaite ainsi valoriser une vision agile qui permet d'accompagner la personne dans sa singularité et sa complexité tout au long de son parcours de vie (une ou des réponses simples pour faire face aux complexités de la vie). En partant du besoin de l'habitant, Caux Seine agglo souhaite simplifier son parcours en rendant plus lisible l'action publique et plus visible la place des institutions dans le quotidien.

Pour renforcer l'offre globale de services de la CAF et permettre une cohérence entre ses offres et les politiques sociales de notre territoire, Caux Seine agglo et la CAF de Seine Maritime ont signé, en 2021, la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention partenariale vise à conduire un projet stratégique global du territoire à partir d'un diagnostic partagé.

Parallèlement, en 2023 et afin de faire face aux enjeux de santé territoriaux (démographie médicale, prévention, éducation...), Caux Seine agglo a renforcé sa politique de santé en recrutant une coordinatrice en vue de formaliser un Contrat Local de Santé (CLS) à partir d'un diagnostic partagé entre les acteurs. Celui-ci met en avant les enjeux territoriaux prioritaires en matière de santé, renforçant et aiguillant ainsi le pouvoir d'agir de l'individu.

Conscientes du partage d'objectifs communs entre ces 2 dispositifs, la CAF de Seine-Maritime et l'ARS de Normandie ont proposé à Caux Seine agglo d'expérimenter une nouvelle gouvernance territoriale en articulant ces deux politiques publiques dans un document unique. Convaincu que l'approche intégrée de ces 2 dispositifs va renforcer l'action publique au bénéfice des habitants du territoire, Caux Seine agglo a répondu favorablement à la proposition de ses partenaires.

## 1- Présentation des 2 dispositifs : CTG – CLS

Le Contrat Unique de Territoire Solidarité et Santé est la mise en cohérence et l'articulation des deux dispositifs CTG et CLS, dont les enjeux sont intrinsèquement liés. Ils s'appuient sur des politiques nationales, régionales et en sont la déclinaison opérationnelle sur les territoires.

### 1-1 Les politiques sociales : une réponse aux enjeux de solidarité

Les politiques sociales sont l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour parvenir à améliorer les conditions de vie des habitants. En France, on associe l'idée de politique sociale à une politique publique liée à la protection sociale (sécurité sociale, assistance sociale).

Elles visent « à protéger les personnes contre la survenue d'événements ou de « risques » sociaux (maternité, maladie, vieillesse...) entraînant une perte de revenu ou un accroissement des charges. Elles ont aussi pour but d'organiser le fonctionnement de certains secteurs de la vie sociale (marché du travail, par exemple), d'y promouvoir, au besoin par la contrainte des comportements jugés souhaitables (lutte contre le tabagisme, obligation de formation professionnelle...) ou d'en interdire d'autres (protection de l'enfance). Elles sont reconnues comme sociales, car leur rôle est de protéger des publics en situation de vulnérabilité (allant du salarié dans le cadre de la relation de travail à l'enfance en danger) et/ou d'effectuer une redistribution par les services et prestations qu'elles comportent ».

Pour ce faire, les politiques publiques dites sociales agissent « grâce à des mécanismes de solidarité entre catégories sociales et entre générations » pour garantir « un certain niveau de protection sociale à tous les membres de la société ».

Les politiques sociales en France sont mises en place par l'État et les collectivités territoriales. Les politiques sociales ont pour but l'intégration sociale et la cohésion sociale<sup>1</sup>. Les politiques sociales en France incluent notamment <sup>2</sup>:

- Les politiques en faveur des personnes âgées ou handicapées

---

<sup>1</sup> Jean-David Peroz - Les politiques sociales en France (2018),

<sup>2</sup> <https://cours-de-droit.net/politiques-sociales-france/>

- La protection du mineur : pupille de l'état, ASE...
- Les prestations familiales (allocations familiales...)

et s'appuient notamment sur :

- Les acteurs en matière de travail social
- Les professionnels de santé

## 1-2 Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

Pour accompagner le développement de ses missions, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma unique des solidarités, stratégie de lutte contre la pauvreté...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF de Seine-Maritime et la communauté d'agglomération Caux Seine agglo souhaitent renouveler une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Caux Seine agglo s'engage dans la CTG conformément aux attentes de la CNAF pour sécuriser le versement des bonus territoires aux communes et s'y impliquera au titre de ses compétences. Afin de garantir la pleine autonomie des communes, elles contracteront indépendamment les unes des autres avec la CAF dans leur domaine de compétence respectif ; chacune des fiches sera alors annexée à la CTG pour parfaire ce pacte stratégique.

### 1-3 La santé publique : une approche élargie et globale de la santé

Le droit à la santé est un droit fondamental de toute personne<sup>3</sup>.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »<sup>4</sup>.

La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité et associée à la notion de bien-être. Davantage orientée vers la qualité de la vie, la définition de la santé se précise comme « la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins, et d'autre part s'adapter à celui-ci ».<sup>5</sup>

La santé est donc considérée comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie. Cette approche englobe la santé physique comme la santé psychique et s'appuie tant sur les éléments médicaux stricto sensu que les

<sup>3</sup> Article L. 1110-1 du Code de la santé publique

<sup>4</sup> Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. 1946 (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n° 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.

<sup>5</sup> OMS. Charte d'Ottawa du 21 novembre 1986.



ressources, des biens et des services. Il importe donc de prendre en compte cet enjeu lors des interventions sur l'ensemble des déterminants de la santé.

Les collectivités, au-delà des actions pour renforcer le système de soins ont le pouvoir d'agir de manière globale et notamment sur les facteurs socio-économiques (accès à la culture, à l'alimentation, ...) et les facteurs environnementaux (pollution, aménagement d'espace vert, mobilité douce et durable ...).

→ Pourquoi agir sur les déterminants de la santé ?

Les recherches démontrent que l'impact du système de soins sur la santé est limité par rapport à celui d'autres facteurs, comme l'environnement social et économique des individus.

A titre d'exemple, sur les 30 ans d'espérance de vie gagnés au cours du siècle dernier, 8 années seraient attribuables à l'amélioration du système de santé (25 %), alors que l'amélioration des conditions de vie, de l'environnement et des habitudes de vie auraient permis d'ajouter 22 années (73 %).<sup>7</sup>

Compte tenu du caractère multidimensionnel de la santé des individus, il est incontournable pour le réseau médical de collaborer avec des partenaires d'autres secteurs d'activités (éducation, emploi, alimentation, logement, transport, environnement, etc.) pour être en mesure d'agir sur celle-ci. De plus, tel que l'indique la Charte d'Ottawa (1986), les actions visant à promouvoir la santé doivent se réaliser à différents niveaux d'intervention. On dégage ainsi 3 grands concepts d'action : la prévention, la promotion et l'éducation pour la santé.

---

<sup>7</sup> Ministère de la santé et des services sociaux (2005), Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, *Produire la santé*, 120 p.

**La prévention** est selon l'OMS en 1948, « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps ». Trois types de prévention ont été distingués :

- la *prévention primaire*, ensemble des actes visant à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à réduire les risques d'apparition ;
- la *prévention secondaire*, qui cherche à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population et qui recouvre les actions en tout début d'apparition visant à faire disparaître les facteurs de risques ;
- la *prévention tertiaire* où il importe de diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou récidives dans une population et de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.

La Charte d'Ottawa précise que la **promotion de la santé** a pour but de « donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer ».

De façon pratique, la promotion de la santé se décline en 5 axes que sont :

- L'élaboration de politiques favorables à la santé,
- La création d'environnements favorables,
- Le renforcement de l'action communautaire,
- L'acquisition d'aptitudes individuelles et la réorientation des services de santé.
- La prise en compte de la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives

**L'éducation pour la santé** comprend tous les moyens pédagogiques susceptibles de faciliter l'accès des individus, groupes, collectivités aux connaissances utiles pour leur santé et de permettre l'acquisition de savoir-faire permettant de la conserver et de la développer.

## 1-4 Focus sur la santé mentale :

La santé mentale est un droit fondamental de tout être humain.

- La santé mentale fait partie intégrante du bien-être général et en est une composante essentielle.
- La santé mentale est déterminée par un ensemble complexe de pressions et de vulnérabilités d'ordre individuel, social et structurel.
- La nécessité d'agir de toute urgence dans le domaine de la santé mentale est évidente.
- Il existe des stratégies abordables, efficaces et réalisables pour promouvoir, protéger et rétablir la santé mentale

La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons. C'est aussi un aspect essentiel du développement personnel, communautaire et socioéconomique.<sup>8</sup>

La santé mentale ne se définit pas seulement par l'absence de trouble mental. Il s'agit d'une réalité complexe qui varie d'une personne à une autre, avec divers degrés de difficulté et de souffrance et des manifestations sociales et cliniques qui peuvent être très différentes.

La santé mentale comprend les troubles mentaux, les handicaps psychosociaux ainsi que d'autres états mentaux associés à une souffrance importante, une altération du fonctionnement ou un risque de comportement auto-agressif. Les personnes qui ont des problèmes de santé mentale sont plus susceptibles de ressentir un bien-être mental moindre, mais ce n'est pas nécessairement le cas.

### **Déterminants de la santé mentale**

Tout au long de notre vie, de multiples déterminants individuels, sociaux et structurels peuvent se combiner pour protéger ou compromettre notre santé.

Les risques peuvent se manifester à tous les stades de la vie, mais ceux qui surviennent pendant les périodes critiques du développement, notamment au

---

<sup>8</sup> Organisation Mondiale de la Santé

cours de la petite enfance, sont particulièrement préjudiciables. À l'inverse, des facteurs de protection se manifestent tout au long de notre vie et viennent renforcer notre résilience. Les facteurs de risque et de protection qui influent sur la santé mentale se manifestent dans la société à des échelles différentes. Les menaces locales augmentent le risque pour les individus, les familles et les communautés. Les menaces mondiales augmentent le risque pour les populations dans leur ensemble.

Chaque facteur de risque ou de protection n'a qu'une force prédictive limitée. La plupart des gens ne développent pas de problèmes de santé mentale après avoir été exposés à un facteur de risque. Ce sont les interactions entre les déterminants de la santé mentale qui renforcent ou compromettent la santé mentale.

### **Promotion de la santé mentale et prévention des problèmes de santé mentale**

Pour agir sur les déterminants de la santé mentale, il est souvent nécessaire de prendre des mesures qui dépassent le seul secteur de la santé. Les programmes de promotion et de prévention de la santé devraient donc faire intervenir les secteurs de l'éducation, du travail, de la justice, des transports, de l'environnement, du logement et de la protection sociale. Le secteur de la santé peut grandement contribuer à intégrer les efforts de promotion et de prévention au sein des services de santé, en promouvant, en initiant et, le cas échéant, en facilitant la collaboration et la coordination multisectorielles. Le CUTSS constituera un levier d'intersectorialité.

### **Soins de santé mentale et prise en charge**

La prévention du suicide est une priorité mondiale et fait partie des objectifs de développement durable.

La promotion de la santé mentale chez l'enfant et l'adolescent est une autre priorité.

La santé mentale constitue une grande cause nationale pour 2025.

Il est crucial de ne pas seulement protéger et promouvoir le bien-être mental de tous ; il faut aussi répondre aux besoins des personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale.

Au vu des lacunes majeures constatées dans la prise en charge des problèmes de santé mentale courants, tels que la dépression et l'anxiété, les acteurs doivent trouver des moyens innovants de diversifier et d'intensifier la prise en charge de ces problèmes, par exemple par des services de soutien psychologique non spécialisés ou d'entraide numérique.

## 1-5 Les Contrats Locaux de Santé (CLS)

Introduit par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (HPST) de juillet 2009, et réaffirmé par la loi de modernisation de notre système de santé (26 janvier 2016), le contrat local de santé (CLS) est un outil pour améliorer l'état de santé de la population et notamment en réduisant les inégalités sociales et territoriales de santé.

Co-porté par l'ARS et une collectivité territoriale, il vise à mettre en cohérence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation du Projet Régional de Santé (PRS) et des démarches locales de santé existantes.

La loi HPST prévoit que les Contrats Locaux de Santé portent sur la santé au sens large au titre de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé :

- Promotion de la santé,
- Prévention,
- Politiques de soins
- Accompagnement médico-social,

De plus, L'article 122 de la loi 3DS prévoit l'**obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS)**

### Le CLS, c'est quoi ?

Le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisé.

Il se caractérise par :

- Une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant des partenaires signataires, des acteurs du champ sanitaire et des autres politiques publiques impactant favorablement la santé, des habitants,
- Une démarche « territoriale » mise en œuvre sur un territoire de proximité (commune, EPCI)
- Une « démarche-projet » structurée autour d'un diagnostic local de santé partagé, de l'élaboration d'un plan d'action et de modalités de suivi et d'évaluation,

- Une approche « globale » de la santé : portant sur la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux de la santé

Quels sont les enjeux des CLS ?

- Réduire les inégalités sociales territoriales de santé (à l'échelle régionale et à l'échelle locale),
- Reconstruire des parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale (en articulation avec les autres démarches territoriales ayant un impact sur la santé (Politique de la Ville et Nouvelle Loi de santé)).

Le travail de diagnostic et des groupes partenariaux réalisés dans le cadre du CLS ont fait émerger des enjeux phare :

01 21, 26 et 27 juin

## 3. Synthèse et préconisations

### Valeurs et fondements

→ réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

- Promouvoir l'éducation à la santé
- Développer les compétences psycho-sociales
- Favoriser la santé participative
- Favoriser les dynamiques territoriales existantes
- Renforcer le partenariat
- Considérer les enjeux d'équité et de désavantage médicale

→ 3 axes de travail  
→ Connaissances techniques  
→ Éthique transparente

#### ACCÈS AUX SOINS

- Prévenir et agir contre les comportements favorables à la santé
- Faciliter l'accès et l'accueil des professionnels de santé
- Agir sur la mobilité des habitants et des professionnels pour améliorer l'accès
- Améliorer la coordination des soins
- Insister sur leurs droits à la santé et identifier les parcours de soins

#### SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

- Renforcer la résilience et le repérage de situations complexes
- Faciliter et développer l'accès aux soins de santé mentale et aux soins psychologiques infirmiers
- Appuyer les jeunes dans cette période charnière et développer des lieux d'écoute et d'accompagnement sur les systèmes d'indicateurs
- Créer comme établissement et contribuer au vivre ensemble

#### SANTÉ DES FEMMES ET DES FAMILLES

- Améliorer la santé préventive
- Travailler sur les aspects des pratiques maternelles et pédiatriques les enfants
- Renforcer les actions de sensibilisation par l'organisation de temps d'information sur les pratiques à risque
- Mettre régulièrement la santé des femmes

**SANTÉ DES JEUNES**

santé 

## 2- Dynamique de convergence

### Contexte de cette contractualisation unique :

Lors du club santé et solidarité du 18 septembre 2024, les communes du territoire ont validé cette initiative d'articulation des deux dispositifs pour renforcer l'efficacité de chacun au bénéfice de tous, et se sont engagées dans la démarche.

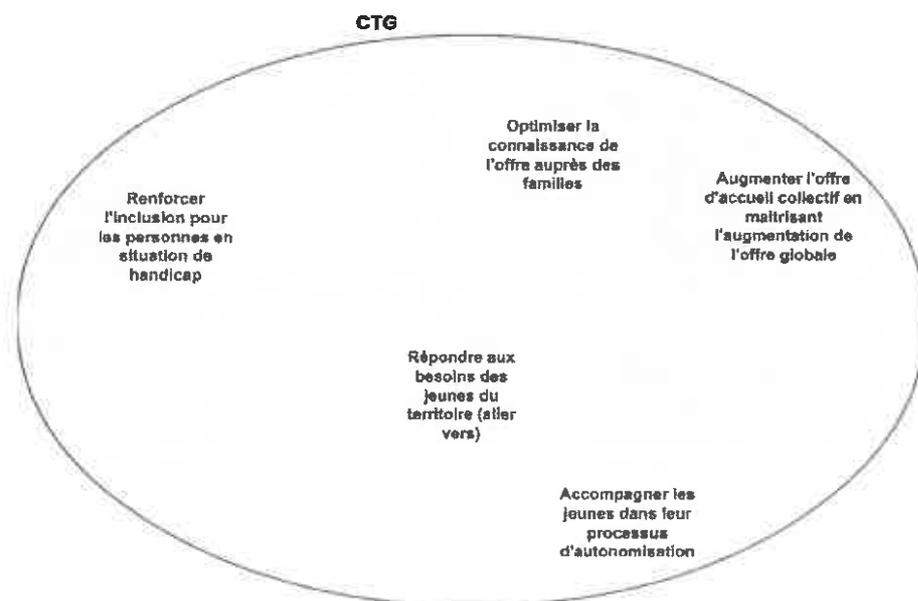
L'ensemble des acteurs, impliqués précédemment dans la CTG et nouvellement dans le CLS, s'est mobilisé autour de ce nouveau projet.

Démarche inédite et innovante en Seine Maritime, cette convergence vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire en agissant de manière globale et universelle tout au long de la vie.

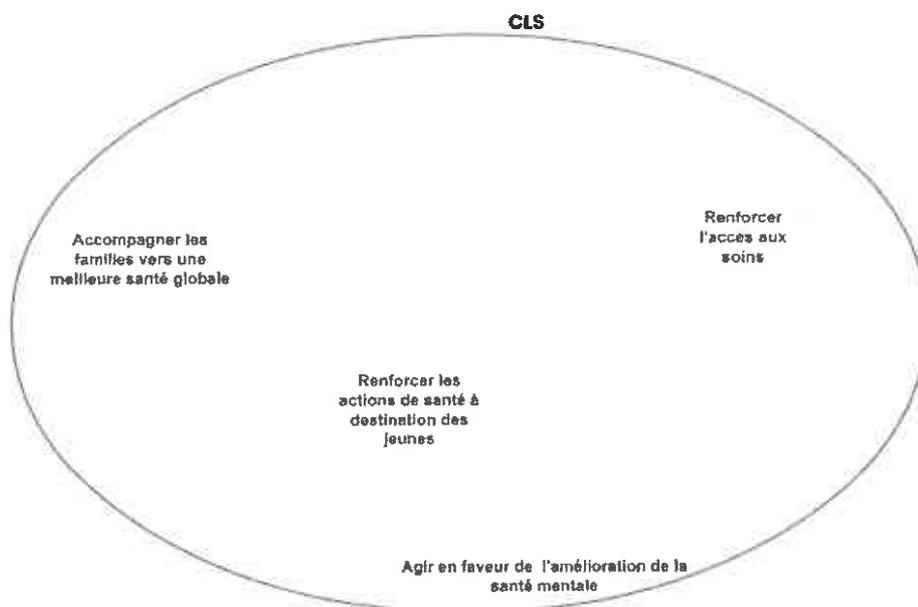
Le schéma qui suit vise à identifier les enjeux de la collectivité en matière de politique sociale et politique santé :

- Développer une vision territoriale des politiques sociale et santé
- Améliorer la lisibilité des politiques et leur synergie
- Assurer une plus-value pour la collectivité et pour les usagers

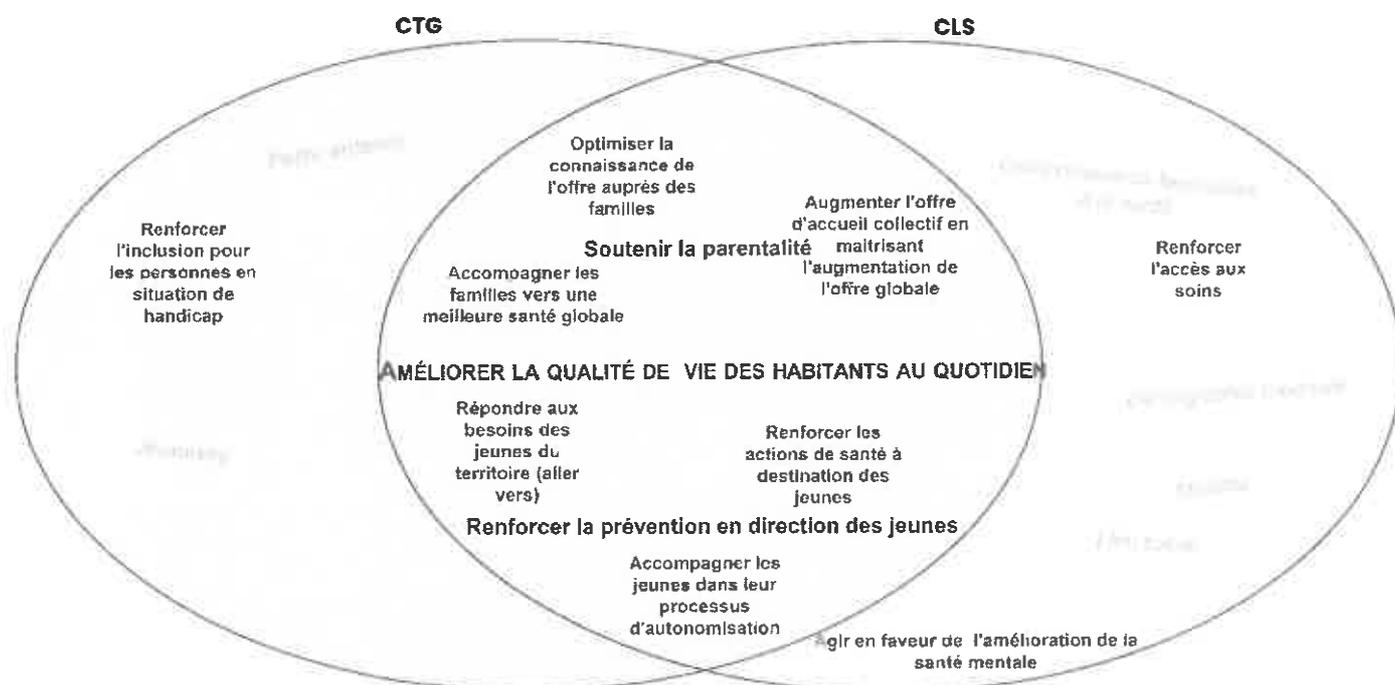
Dans la convention territoriale globale, on retrouve les objectifs / axes prioritaires suivants :



Dans le Contrat Local de Santé on retrouve les objectifs suivants :



En faisant converger ces deux politiques, des priorités communes (en bleu foncé) se dessinent, véritables armatures de la politique de solidarité et de santé présentée dans ce document tout en laissant à chaque dispositif la liberté d'intervenir sur ses sujets propres (en vert dans le schéma) :



Ce document unique répond ainsi aux enjeux stratégiques majeurs que sont notamment la réduction des inégalités, l'adaptation aux besoins des populations, la promotion et prévention de la santé. Cette démarche favorise ainsi la transversalité et renforce les politiques publiques portées par le CLS et la CTG.

Au regard de ce croisement, la convergence apparaît comme un élément structurant et semble évidente au regard des enjeux du territoire.

## 3- Le contrat

### Contexte juridique

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 1434-10

Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale

Vu Le Code de l'action sociale et des familles

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Vu la décision prise en septembre 2023 autorisant la signature d'un Contrat Local de Santé

Vu la délibération du 16 février 2021 autorisant la signature d'une Convention Territoriale Globale

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2025 autorisant la signature du Contrat Unique Territorial de Solidarité et de Santé

### Article 1 : Parties signataires du contrat et leurs engagements

Le présent plan est conclu

D'une part entre

L'Agence Régionale de Santé de Normandie, représentée par son Directeur Départemental, Philippe ROMAC ;

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, représentée par son Président Monsieur Thierry DELPECHES et son Directeur Monsieur Olivier COUTURE ;

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie représentée par sa Directrice Générale Départementale Madame Carole BLANC ;

La Mutualité Sociale Agricole représentée par son Directeur Général, Monsieur Yannick LE GOFF ;

Et d'autre part,

Caux Seine agglo représentée par sa Vice-présidente pour l'Accompagnement et les Solidarités Madame Chantal COURCOT

Il est convenu ce qui suit :

Les partenaires signataires fondent leur action sur les principes suivants :

Agir sur les **déterminants sociaux et environnementaux de la santé dans le but de réduire les inégalités d'accès aux droits et à la santé.**

- Soutenir **les modes de garde**
- Aider **au renouvellement de l'offre de services pour les 12 ans et plus**
- Développer **l'articulation CTG/CLS/Politique de la Ville** et toute autre dynamique territoriale dont il est fait mention en annexe 1.
- Développer **l'éducation à la santé**
- Développer des actions de prévention **le plus précocement possible**
- Agir en faveur de l'amélioration de la **santé mentale**
- Développer le renforcement des **compétences psycho-sociales dans les différents milieux de vie et le plus précocement possible**
- Faire de la **santé participative**
- Soutenir les **dynamiques territoriales existantes**
- **Animer une démarche participative avec la population**
- Rendre le territoire plus **inclusif et renforcer les actions en faveur du handicap**
- Garantir **l'accès aux droits**, et en particulier au **logement pour tous**.

Caux Seine agglo s'engage à :

- Porter la coordination du CUTSS, l'animation et le suivi du plan d'actions sur toute la durée de la présente convention
- Articuler le CUTSS avec les autres politiques publiques portées par Caux Seine agglo.

L'Agence Régionale de Santé Normandie s'engage à :

- Nommer un référent au sein de ses services
- Proposer un appui des services de l'Agence Régionale de Santé (ou via des opérateurs financés à cet effet) en matière d'observation, de conduite de projet et de formation (Compétences Psycho Sociales, Premiers Secours en Santé Mentale, Accueil des personnes en souffrance psychique, Accueil des jeunes en situation de handicap, nutrition, ...)
- Garantir l'articulation du CUTSS avec le Projet Régional de Santé
- Co-financer les actions inscrites au CUTSS selon les modalités définies préalablement notamment le poste de chargée de mission CLS.

La Caisse d'Allocations Familiales s'engage à :

- Nommer un référent au sein de ses services
- Proposer un appui, des services de la CAF (ou via des opérateurs financés à cet effet) en matière d'observation, de conduite de projet et de formation
- Garantir l'articulation du CUTSS avec le Projet Régional de Santé et la branche famille de la CAF
- Co-financer les actions inscrites au CUTSS selon les modalités préalablement définies, notamment les postes de chargés de coopération.

Chaque signataire s'engage à :

- Nommer un référent au sein de ses services
- Participer durablement aux différentes instances du CUTSS (comité de pilotage et aux groupes de travail thématiques les concernant, et en lien avec leurs compétences)
- Articuler le CUTSS avec les actions et les moyens engagés par son institution
- Faciliter le repérage des enjeux de solidarité et/ou de santé, et proposer des partenariats
- Mettre au service des objectifs du CUTSS ses ressources d'expertises
- Communiquer sur le CUTSS et son projet auprès de ses professionnels et partenaires, et valoriser les actions et les résultats obtenus.
- Prendre en compte les autres actions déployées par Caux Seine agglo en matière de santé et d'accompagnement et les enrichir si besoin.
- Soutenir les enjeux pour lesquels il aura individuellement choisi de s'engager au travers des fiches actions.

## Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le Document Unique se décline sur le territoire de Caux Seine agglo et à vocation à agir sur l'ensemble des communes.

Un point d'attention particulier sera porté au territoire du Quartier du Clairval de Lillebonne inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

## Article 3 : Objectif du CUTSS et les axes de travail

Le diagnostic local de santé du territoire, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé, la réflexion du COPIL et le travail du COTECH ont amené à retenir un objectif général pour le Contrat Local de Santé du Territoire :

→ **Améliorer la qualité de vie des habitants de Caux Seine Agglomération au quotidien**

Cet objectif se décline à travers différents enjeux et objectifs opérationnels qui s'appuie sur un diagnostic dont l'ensemble des résultats est présenté en annexe

<b>HANDICAP</b>
<b>Objectifs</b>
Renforcer l'inclusion pour les personnes en situation de handicap
<b>ACCES AUX SOINS</b>
<b>Objectifs</b>
Renforcer l'accès aux soins
<b>SANTE MENTALE</b>
<b>Objectifs</b>
Agir en faveur de l'amélioration de la santé mentale
<b>PETITE ENFANCE ET PARENTALITE</b>
<b>Objectifs</b>
Augmenter l'offre d'accueil collectif en maîtrisant l'augmentation de l'offre globale

Optimiser la connaissance de l'offre auprès des familles
Accompagner les familles vers une meilleure santé globale
<b>ACCOMPAGNEMENT ET PREVENTION</b>
<b>Objectifs</b>
Accompagner les jeunes dans leur processus d'autonomisation
Répondre aux besoins des jeunes du territoire (aller vers)
Renforcer les actions de santé à destination des jeunes

### Article 3 bis : Synthèse des actions

<b>HANDICAP</b>	
<b>Titre de l'action</b>	<b>Objectif</b>
Support vidéo et papier pour informer les familles	Informer et accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants
Permanences MDPH	Déployer une politique publique forte en faveur des personnes en situation de handicap
<b>ACCES AUX SOINS</b>	
<b>Titre de l'action</b>	<b>Objectif</b>
Stage d'immersion « Vis ma vie de pro de santé à Caux Seine agglo »	Faciliter l'installation et l'exercice des professionnels de santé
Transport solidaire en santé	Agir sur la mobilité des habitants et des professionnels pour accéder aux soins
Initier un « parcours » de l'attractivité à l'installation	Renforcer l'attractivité du territoire
Accompagner vers l'éducation à la santé	Prévenir en agissant sur les comportements favorables à la santé et optimiser l'utilisation du système de soins
Professionnels de santé : une offre sur mesure pour une retraite active	Renforcer l'offre de soins en développant des solutions sur mesure permettant aux professionnels de santé volontaires une retraite active
<b>SANTE MENTALE</b>	
<b>Titre de l'action</b>	<b>Objectif</b>

Ligne d'écoute et permanences	Faciliter et développer l'accès aux soins de santé mentale et au bien-être psychique du territoire
Création d'un tiers lieu ambulancier	Lutter contre l'isolement et contribuer au vivre ensemble
Plan de formation annuel	Renforcer la détection et le repérage de situations complexes en proposant des formations aux acteurs du territoire
<b>PETITE ENFANCE ET PARENTALITE</b>	
<b>Titre de l'action</b>	<b>Objectif</b>
Un jeune un métier : promouvoir les métiers de la petite enfance	Promouvoir les métiers de la petite enfance auprès de jeunes
Journée de la petite enfance	Promouvoir le secteur de la petite enfance auprès des familles et soutenir la parentalité
Faciliter la mise en place du SPPE	Accompagner les communes pour la mise en place du SPPE
Développer une coordination intercommunale RPE avec une couverture totale du territoire	Mettre en place une couverture RPE optimale et équitable du territoire
Forum des métiers	Promouvoir les métiers de la petite enfance auprès de jeunes
Soutenir la démarche de nutrition santé	Favoriser le développement d'actions d'éducation et de promotion de la santé autour de l'alimentation envers les personnes les plus démunies
Programme annuel de journées d'informations	Informers massivement la population et mieux appréhender la santé des femmes
Maison des 1000 premiers jours	Soutenir la fonction parentale en créant sur le territoire, un lieu offrant une réponse globale
<b>ACCOMPAGNEMENT ET PREVENTION</b>	
<b>Titre de l'action</b>	<b>Objectif</b>
Village jeunesse itinérant	Promouvoir les structures auprès du public jeune par le biais d'un événement festif qui parcourt les communes
Forum des métiers	Promouvoir les métiers de l'animation auprès de jeunes
Un jeune un métier : promouvoir les métiers de l'animation	Promouvoir les métiers de l'animation auprès de jeunes
Santé dans les écoles	Renforcer les actions de sensibilisation par l'organisation de temps d'information

Canal info santé jeune	Soutenir les jeunes en les informant sur leurs droits à la santé et la prévention pour éviter les ruptures de parcours
Guide du séjour de déconnexion	Accompagner les structures jeunesse dans l'évolution de leurs séjours
<b>AXE TRANSVERSAL – coordination</b>	
Coordination suivi et évaluation du volet santé du CUTSS	Organiser le suivi, l'évaluation et la promotion du CUTSS
Coordination globale en santé	Développer une coordination globale en santé pour instaurer une dynamique de réseau santé

## Article 4 : Animation et coordination des acteurs du territoire

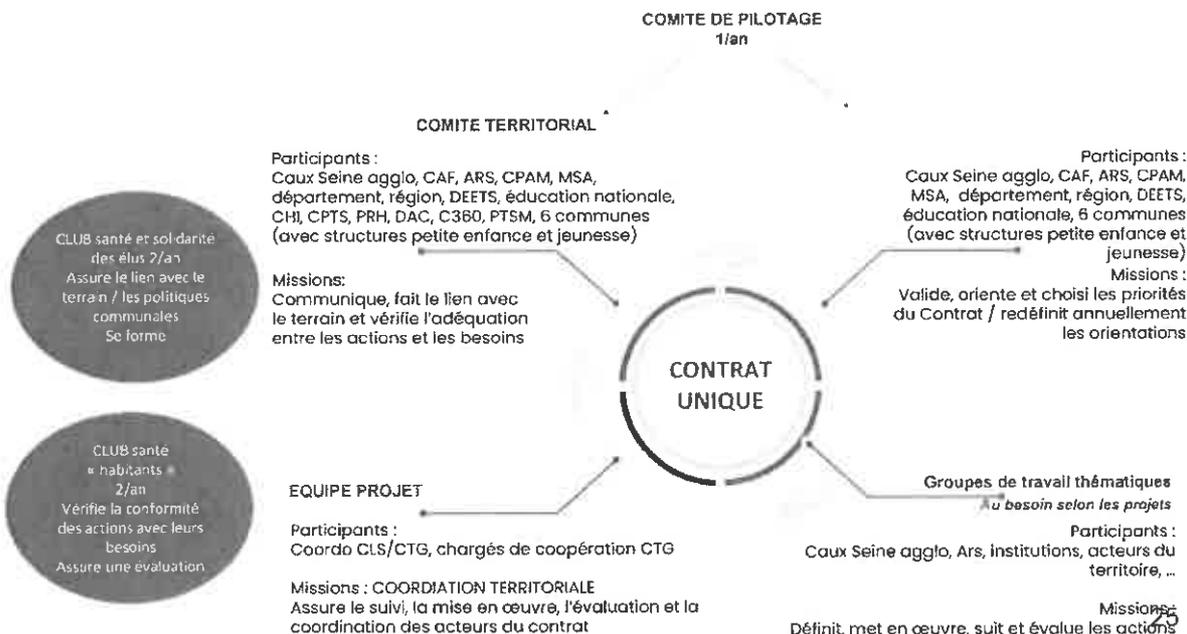
Les coordinateurs CLS et CTG mèneront une coordination globale partagée.

Le volet Solidarité du CUTSS sera suivi par le chargé de coopération CTG de Caux Seine agglo et les chargés de coopération des villes-centre (Bolbec, Lillebonne, Port-Jérôme-sur-Seine, Terres-de-Caux, Rives-en-Seine).

Le volet Santé sera piloté par la coordinatrice du CLS en lien avec ses partenaires.

## Article 5 : Gouvernance

Conformément à l'objectif de mieux articuler et veiller à la cohérence des politiques, une gouvernance unifiée a été validée afin de garantir une vision transversale de territoire :



## Article 5bis : Création d'un Club Santé et Solidarité des élus

Chacune des 50 communes de Caux Seine agglo siège de droit au Club Santé et Solidarité.

Au-delà d'assurer le lien avec les collectivités, cette instance est aussi un lieu de sensibilisation, de formation et d'échanges/de co-création.

## Durée, suivi et révision du contrat

### Article 6 : Evaluation / suivi

En lien avec la gouvernance, l'évaluation se construira tout au long de sa durée et s'appuiera sur des indicateurs de processus et de résultats initialement définis. Elle permettra de rendre compte tous les ans, organiser les instances de gouvernances, rédiger les rapports d'activité...

Chaque action sera évaluée selon les critères inscrits dans la fiche action par les porteurs du projet et le groupe de travail qui a participé à sa construction.

L'évaluation vérifiera l'adéquation avec les objectifs au regard de 2 indicateurs clés/ le processus et l'impact (à court et long terme).

Ces indicateurs devront permettre d'évaluer, annuellement, pour chaque action :

- La pertinence : adéquation entre les objectifs des actions et les besoins prioritaires de santé identifiés dans le diagnostic local
- L'efficience : adéquation entre les moyens et ressources mises à disposition et les objectifs opérationnels auxquels répond l'action ; lien entre les coûts et les résultats de l'action, etc.
- La cohérence : articulation interne entre les actions du contrat, mais aussi externe entre les actions du contrat et les éventuels autres dispositifs existants
- L'efficacité : degré d'atteinte des objectifs et possibles bénéfices supplémentaires à mettre en place d'autres actions
- L'impact : effets réels provoqués par l'action sur son environnement.

L'évaluation intermédiaire, réalisée annuellement, permet de réajuster les projets et de réinterroger les objectifs en fonction des besoins.

L'évaluation globale sera conduite tout au long de la durée du Contrat, en appui avec le groupe de suivi. Le processus global fera l'objet d'une évaluation finale qui devra s'attacher à l'évaluation des résultats et de l'impact sur les territoires.

Sur la dernière année du CUTSS, sous l'égide du comité de pilotage, une démarche d'évaluation devra être menée. Celle-ci aura pour but de déterminer dans quelle mesure la stratégie et la dynamique du CUTSS permettent de développer une politique de santé globale sur le territoire et de proposer un programme d'actions à destination de la population, adapté, de qualité et efficace. Le processus de renouvellement du contrat local de santé s'appuiera notamment sur les résultats de cette évaluation. L'ensemble des critères est détaillé dans l'annexe 3.

**Elle permet :**

- De rendre compte de la mobilisation des acteurs et institutions dans le CUTSS
- De mesurer l'efficacité et la pertinence du CUTSS
- D'identifier des pistes d'amélioration dans le cadre d'un potentiel renouvellement du CUTSS

Des outils d'évaluation seront créés à ce titre tout au long de déploiements du plan d'actions : grille d'entretiens, tableau de suivi, tableau de bord...

## Article 7 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Révision du contrat**

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 3 années. Il est évolutif sur toute sa durée afin de s'adapter aux réalités territoriales.

De nouveaux partenaires peuvent rejoindre la démarche durant cette période.

Le plan d'actions peut être complété par de nouvelles actions et le renforcement ou le développement de certaines autres.

Toute modification du plan d'actions est soumise à validation du COPIL.

## **Résiliation du contrat :**

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une des parties, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

#### **- Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

#### **- Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties signataires.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

#### **- Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif.

**Confidentialité :**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

**Article 8 : financement du CUTSS**

La CAF de Seine-Maritime et l'ARS Normandie financeront la coordination des 2 dimensions solidarité et santé du CUTSS sur 3 ans. Caux Seine agglo assumera le reste à charge des deux postes de chargés de missions.

L'EPCI mobilisera sur ses fonds propres un budget de fonctionnement. L'ensemble des partenaires signataires, conformément à leurs prérogatives et leurs priorités, mettent à disposition leur moyens humains (ingénierie de projets), techniques (partages de données et d'informations, mise à disposition d'outils) et financiers notamment via des appels à projets.

Fait en 5 exemplaires à .....

Le

## Signataires

Pour Caux Seine agglo

La Vice-présidente pour l'Accompagnement  
et les Solidarités

Mme Chantal Courcot

Pour la Caisse des Allocations familiales  
de Seine-Maritime

Le Directeur,  
M. Olivier COUTURE

Pour l'Agence Régionale de Santé  
Normandie

Le Directeur départemental  
M. Philippe ROMAC

Le Président,  
M. Thierry DELPECHES

Convention Territoriale  
Globale

**CONTRAT UNIQUE TERRITORIAL  
DE SOLIDARITE ET DE SANTE**

Contrat local  
de santé 

Pour la Mutualité Sociale  
Agricole

Pour la Caisse Primaire d'Assurance  
Maladie

Le Président,  
M. Grégoire PETIT

La Directrice Générale  
Départementale,  
Mme Carole BLANC

### **Partenaires de droits communs**

Départements de Seine-Maritime, Région Normandie, Education Nationale

# ANNEXES

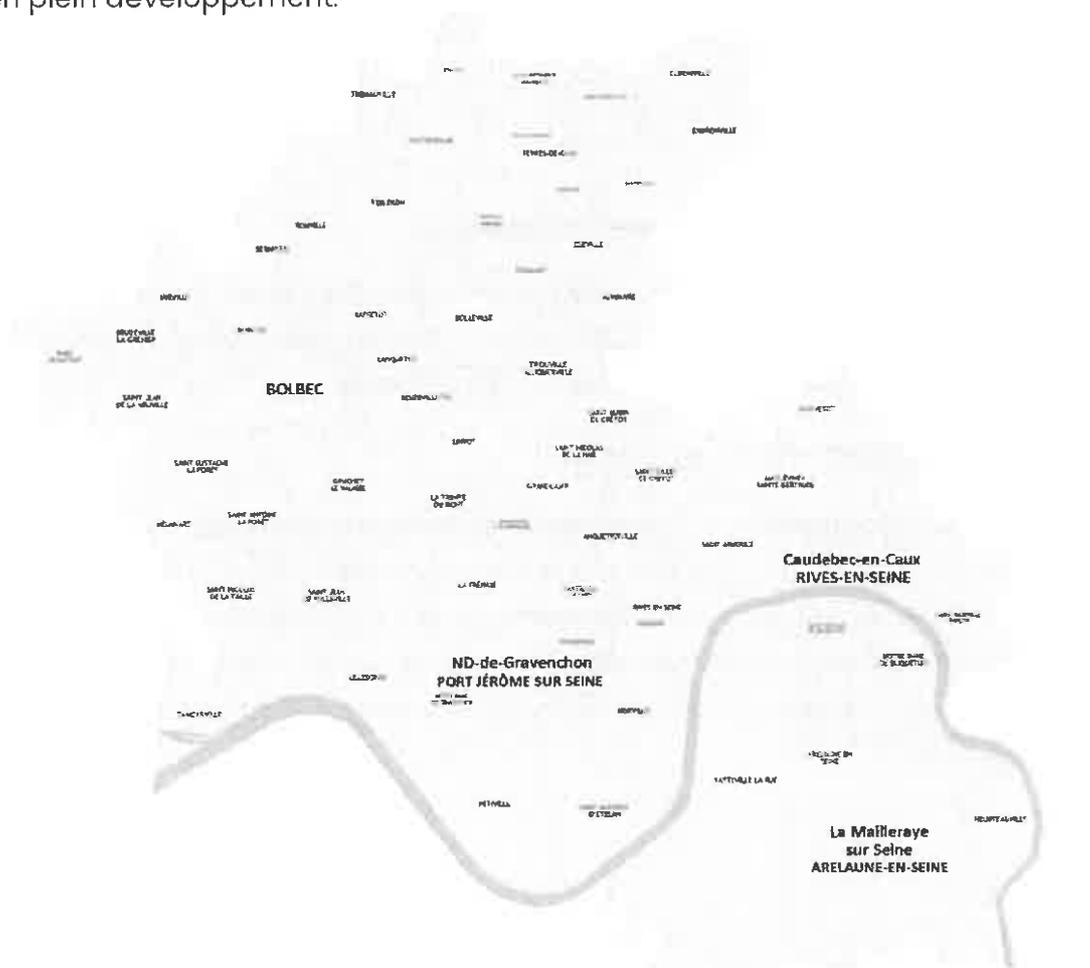
## ANNEXE 1 - Eléments de contexte et de diagnostic

### 1- Eléments de contexte Caux Seine agglomération

#### 1-1 Présentation du territoire

La Communauté d'agglomération Caux Seine agglo est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé entre Rouen et le Havre.

Caux Seine agglo regroupe 50 communes et 80 000 habitants depuis 2017. Elle se positionne ainsi comme un pôle d'équilibre entre Le Havre et Rouen, sur un axe Seine en plein développement.



Caux Seine agglo se répartit sur 575 km<sup>2</sup> et s'équilibre entre :

- Des **zones urbaines et industrielles**
- Des **villes moyennes et rurales**
- Des **sites touristiques**
- Des **pôles économiques et dynamiques**
- Des **sites naturels préservés**
- Des **villages de campagnes.**

C'est un territoire dynamique et soucieux de la qualité de vie de ses habitants qui est idéal pour expérimenter une mutualisation des stratégies solidarité et santé.

## 1-2 Présentation du diagnostic partagé

L'efficacité d'une politique publique repose sur l'adéquation entre les attentes d'une population, les besoins réels et les outils disponibles. La réalisation d'un diagnostic préalable à tout projet est donc indispensable.

- **Rappel de la méthodologie**

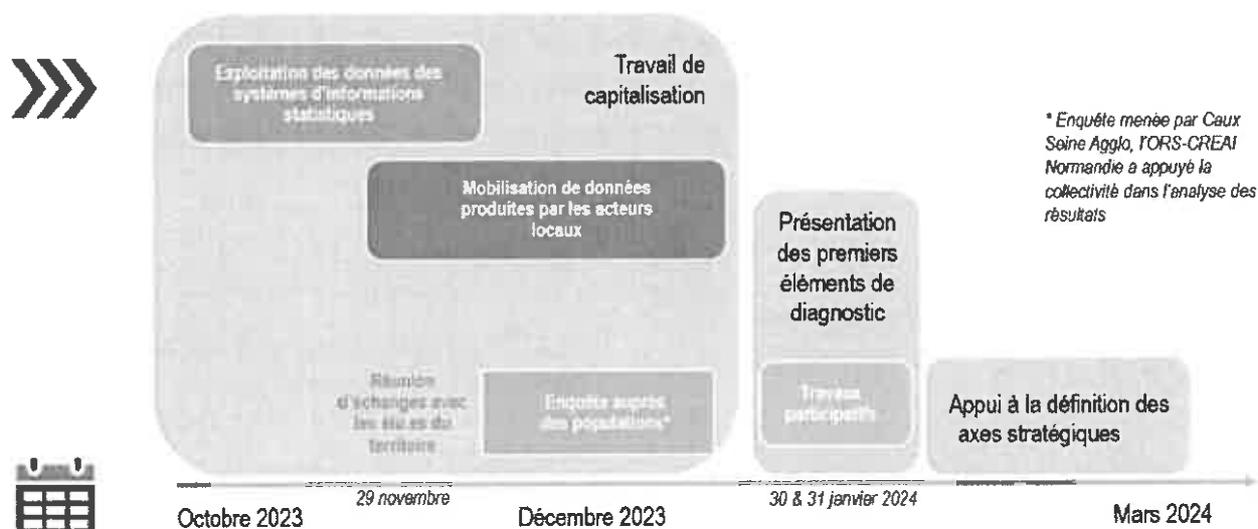
Le volet santé du diagnostic a été effectué en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé – ORS CREAM – qui a été chargé de collecter et analyser les données chiffrées du territoire. Pour garantir une approche globale, une approche pluridimensionnelle est préconisée, elle permet en effet d'intégrer l'ensemble des déterminants de la santé (caractéristiques individuelles, milieux de vie, systèmes, contexte global).

## Le diagnostic : une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives



## Synthèse de la démarche de diagnostic :

### 📅 Calendrier de la démarche de diagnostic local de santé à Caux Seine Agglo

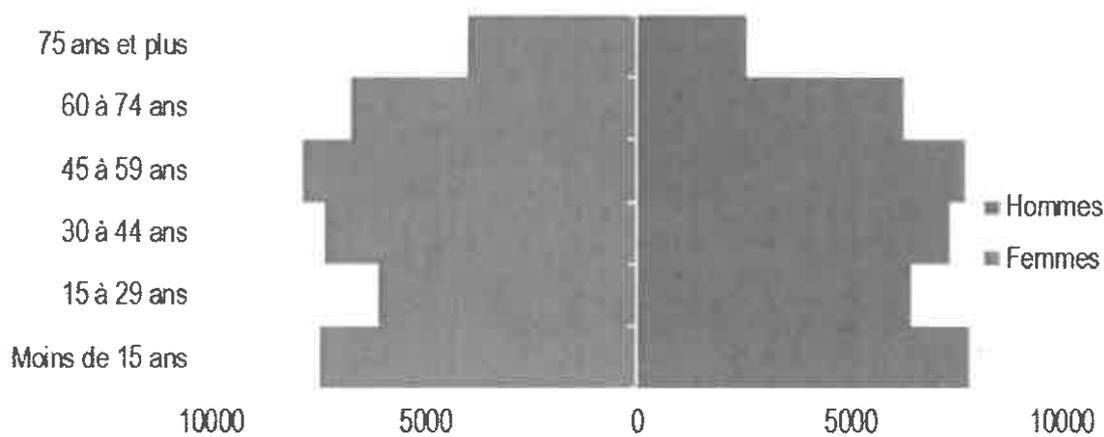


- Contexte territorial et données sociodémographiques

## Eléments démographiques

Caux Seine agglo est la 3<sup>ème</sup> intercommunalité du département de Seine-Maritime par le nombre de sa population : **79 831** habitants (données INSEE 2024)

## Pyramide des âges



Source : INSEE, RP 2020

C'est un territoire dont la représentation de jeunes est élevée (**34,7% de la population à moins de 25 ans**) (données INSEE 2020) et en croissance démographique avec une augmentation de population de + 0.3% (contre -0.1% en Normandie).

## 29,2 ans

Âge moyen des mères  
En 2023

Source : données maternité CHI

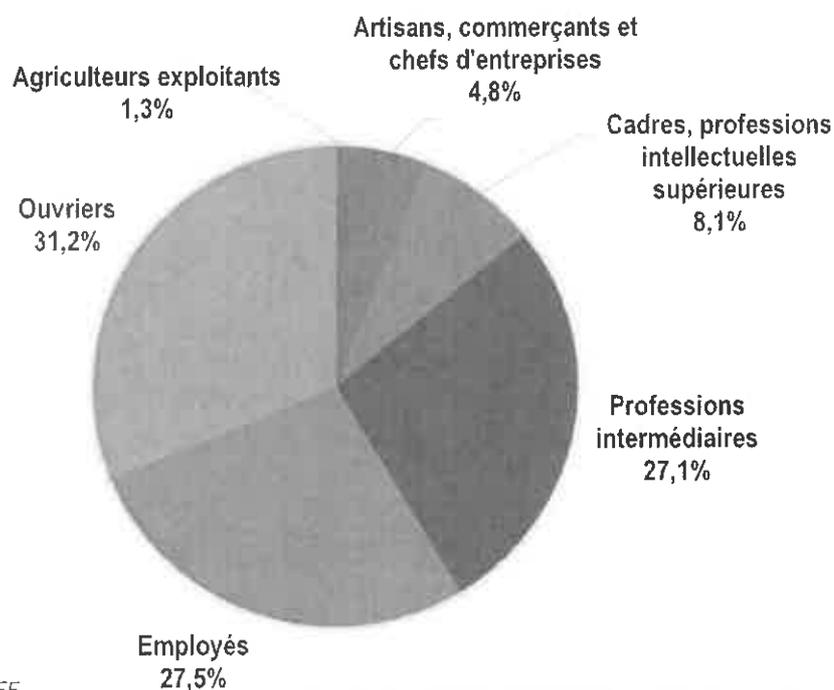


En 2023, on comptabilise **549** naissances à la **maternité de Lillebonne** dont 54% ont lieu avant les 30 ans de la mère (contre 48% en Normandie) (données CHI 2023).

**En 2022, 839 naissances ont été déclarées sur le territoire**

- Données sociales

Sur le volet de l'emploi, Caux Seine agglo possède un passé industriel qui se traduit par une plus forte représentation des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers.



Source : RP 2020. INSEE

Le taux d'activité est supérieur sur le territoire aux taux régional et national : **75.2%** contre respectivement 73.9% et 74.5%.

En contrepartie, on observe un taux d'emploi précaire supérieur aux taux régional et national : **16.7%** contre 16.3% et 15.5%.

Cette donnée est à mettre en correspondance avec le niveau d'étude des jeunes

**24,7 %**

25-34 ans peu ou pas diplômés

**24,4%** région

La population sur le territoire est légèrement moins diplômée et moins scolarisée qu'en France. Ainsi **18.4% des 15-24 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi**, plus particulièrement dans les villes-centre

**Evolution et structure familiale des foyers allocataires :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Caf de Seine-Maritime verse des prestations à 13 892 foyers allocataires domiciliés sur Caux Seine agglo, soit 5,13% de ses allocataires. Ce chiffre représente 37 298 personnes couvertes, soit un taux de couverture de 47.8 % (contre 49.8% à l'échelle du département). Depuis 2018, la population allocataire de ce territoire est globalement stable avec une légère tendance à la baisse puisqu'elle compte 204 foyers allocataires en moins, soit une baisse de 1.5% sur les 6 dernières années.

Le total de familles allocataires avec enfant(s) est de 8226.

La structure familiale de la population allocataire de ce territoire diffère significativement à celle du département. 59.2 % constituent des familles avec enfant(s) à charge contre 46.9% pour le département.

Le nombre de familles monoparentales est légèrement inférieur à celui du département. Elles représentent 15.5 % de la population allocataire (15,7% pour le département).

En ce qui concerne jeunes enfants de moins de 3 ans ils sont en 2025, 2263 sur le territoire.

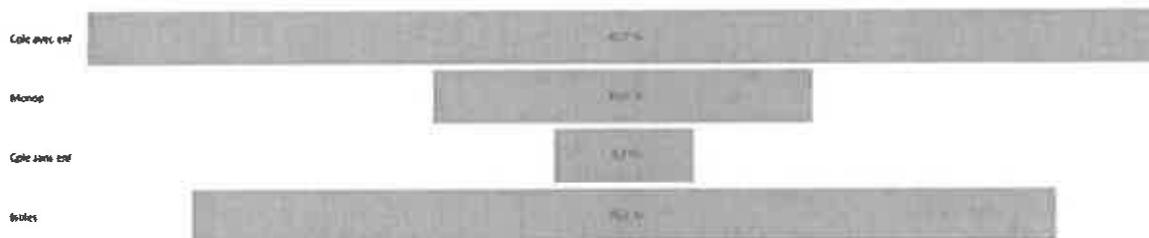
- 3 ans	- 3 ans Bas Revenu	- 3 ans Aeeh	3 et 5 ans	3 et 5 ans Bas Revenu	3 et 5 ans Aeeh
2 263	18,9 %	0,4 %	1 517	22,9 %	1,6 %

La proportion d'allocataires isolés sans enfant (35.3%) est nettement inférieure à la moyenne départementale (47.8%), ce qui s'explique par le taux plus élevé de familles biparentales (43.7%) par rapport à l'échelle du département (31.2%).

**EPCI Caux Seine agglo :**



Part des allocataires par typologie familiale



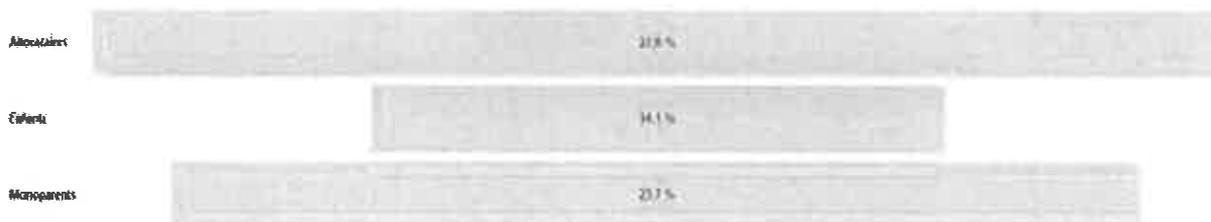
La part des foyers allocataires à bas revenus sur l'EPCI (27.6%) est inférieure à la moyenne du département qui s'élève à 32,8%.

Il y a 3 837 foyers allocataires à bas revenus sur la Communauté d'Agglomération Caux Seine agglo.

En comparaison des moyennes départementales, cette fragilité affecte la totalité des typologies de structure familiale, avec une fragilité plus marquée sur les familles monoparentales (57,3% des familles monoparentales sont considérées à bas revenus sur le département contre 54.4% sur l'EPCI).



Poids des bas revenus



**Département Seine-Maritime :**

**Enfants de 6 à 25 ans**

6 à 11 ans	6 à 11 ans Bas Revenus	6 à 11 ans Aeeh	12 à 15 ans	12 à 15 ans Bas Revenus	12 à 15 ans Aeeh	16 à 25 ans	16 à 25 ans Bas Revenus	16 à 25 ans Aeeh
80 116	70,0 %	6,4 %	54 910	32,1 %	7,6 %	45 685	40,5 %	3,9 %

La répartition des enfants selon leur tranche d'âge est similaire à celle du territoire départemental.

Comme sur le département, les foyers avec enfants âgés de 6 à 11 ans sont davantage représentés que les autres tranches d'âges.

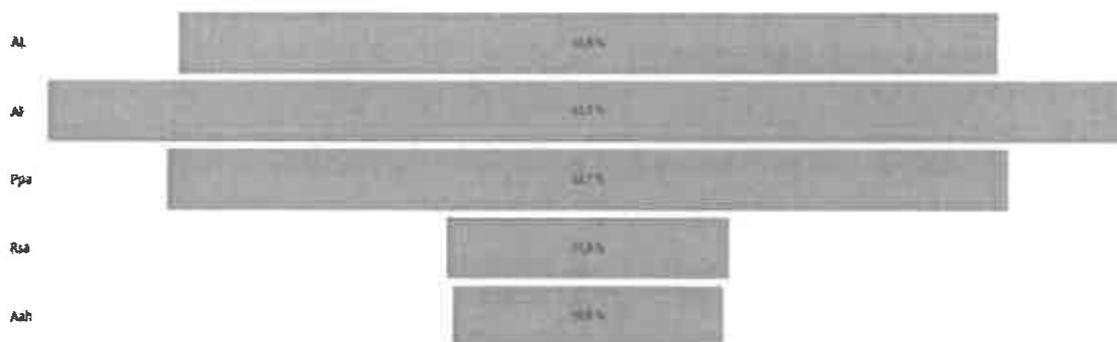
### Les prestations versées par la CAF :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Caf de Seine-Maritime a versé des prestations à 13 892 foyers allocataires de l'EPCI ce qui représente 37 298 personnes couvertes.

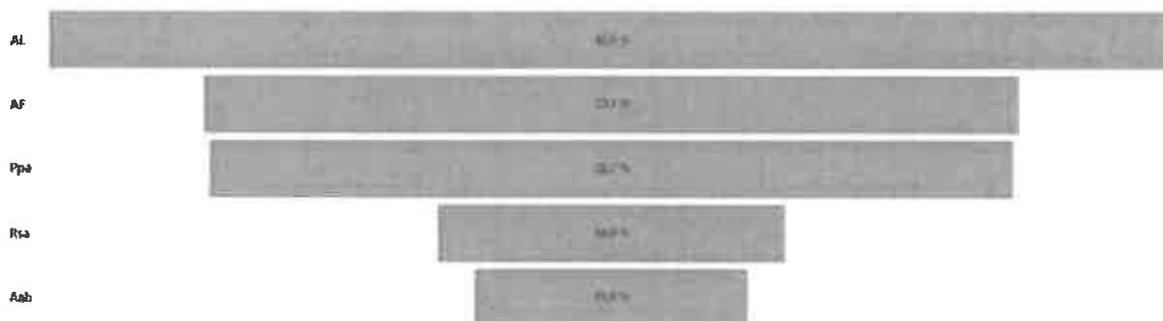
### Caux Seine agglo :

<b>13 892</b> Allocataires	<b>555,02 €</b> Rsa Moyen
<b>37 298</b> Personnes couvertes	<b>837,86 €</b> Aah Moyen
<b>1 561</b> Bénéficiaires Rsa	<b>204,09 €</b> Ppa Moyen
<b>1 494</b> Bénéficiaires Aah	<b>220,53 €</b> Al Moyen
<b>4 678</b> Bénéficiaires Ppa	<b>239,66 €</b> Af Moyen
<b>4 556</b> Bénéficiaires Al	<b>277,37 €</b> Aeeh Moyen
<b>5 992</b> Bénéficiaires Af	
<b>713</b> Bénéficiaires Aeeh	

Part des allocataires par prestation

**Département de Seine-Maritime :**

Part des allocataires par prestation



Il est à noter que le taux d'allocataires concernés par les prestations liées au RSA (11.2%) est sensiblement inférieur à celui du département qui s'élève à 14%.

La répartition des prestations Caf sur Caux Seine agglo se caractérise par une part importante de prestations relevant de la Solidarité Précarité avec un taux d'allocataires bénéficiaires de 55,7% si l'on compare avec le département (57.7%). La part des prestations familiales seules (43.1%) est, elle, au contraire, supérieure à la moyenne départementale (33.1%).

### Les champs d'interventions de la CAF :

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent par déclinaison de la convention d'objectifs et de gestion de la branche famille pour la période 2023-2027, des orientations spécifiques définies en lien avec le développement des services aux allocataires. Cette convention définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans. Elle s'incarne autour de priorités dont l'objectif est de développer des services attentionnés à chaque étape de la vie :

- Accompagner la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance dont les objectifs sont de recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles, d'informer et d'accompagner les parents ou futurs parents sur les modes d'accueil disponibles sur leur territoire, de planifier au vu du recensement des besoins le développement des modes d'accueil et ainsi permettre à chaque enfant de 0 à 3 ans de bénéficier d'une solution d'accueil individuel ou collectif de qualité sur l'ensemble du territoire
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ainsi que l'épanouissement des enfants
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires
- Accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services
- Accompagner les projets de territoire avec les partenaires et les élus locaux et contribuer à l'animation de la vie sociale en poursuivant l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et en encourageant les innovations de terrain
- Accompagner nos publics et nos partenaires dans la transition écologique
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement, notamment des allocataires les plus fragiles, en luttant contre l'habitat non décent et en prévenant les impayés de loyer et les expulsions locatives.

### L'accueil individuel :

Au 31/12/2023 le territoire comptait 467 assistants.es maternelles en activité représentant la garde de 1167 enfants de moins de 3 ans. Parmi ces places, certaines sont regroupées dans 12 Maisons d'assistantes maternelles.

Fin 2023, 117 assistantes maternelles étaient âgées de plus de 55 ans (avec un taux d'activité de 25,1%), il est donc probable qu'une partie ne soit plus en activité aujourd'hui.

En trois ans (2021-2023) le territoire a perdu 60 assistantes maternelles, soit une régression en proportion de 6,2% par an. Si de nouvelles assistantes maternelles ne sont pas agréées dans les années à venir, le territoire devra faire rapidement face à un problème de renouvellement de l'effectif puisque 25% d'entre elles ont plus de 55 ans.

### Les Relais Petite Enfance :

Caux Seine agglo compte 5 Relais Petite Enfance (RPE) sur son territoire pour 4,92 Équivalent Temps Plein (ETP) dédiés à l'animation (animations collectives et informations en direction des parents), soit globalement 83 assistantes maternelles pour 1 ETP RPE) :

- Bolbec : 1 ETP pour 72 assistantes maternelles
- Port-Jérôme-sur-Seine : 1 ETP pour 139 assistantes maternelles
- Rives-en-Seine : 1 ETP pour 86 assistantes maternelles
- Lillebonne : 0,92 ETP pour 48 assistantes maternelles
- Terre-de-Caux : 1 ETP pour 64 assistantes maternelles

Ce découpage comporte plusieurs limites notamment :

- Une charge de centralité trop importante pour les communes centre : les communes rurales ne contribuent pas au financement du service à l'exception d'Arelaune-en-Seine et Gruchet le Valasse qui financent la prestation de l'animatrice RPE sur leur commune
- L'existence de 14 communes au nord du territoire, non couvertes par les RPE
- Une grande disparité entre les tailles des RPE.

D'autre part nous constatons qu'environ 50% des assistantes maternelles actives n'ont pas de contact avec les RPE. La fréquentation des assistantes maternelles dépend de la distance entre le RPE et leur domicile et de la possession d'un véhicule adapté au nombre d'enfants gardés. Certaines assistantes maternelles organisent leur propre atelier de manière autonome à la Frénaye notamment.

#### L'accueil collectif :

Le territoire compte 13 structures d'accueil collectif réparties comme suit :

- 6 multi-accueils représentant une capacité d'accueil de 134 (agrément), correspondant en théorie (agrément x 1,5) à la possibilité d'accueil de 201 enfants sans compter les places d'urgences
- 2 haltes-garderies représentant une capacité d'accueil de 33 (agrément), correspondant en théorie (agrément x 2,5) à la possibilité d'accueil de 82 enfants sans compter les places d'urgence
- 5 micro-crèches représentant une capacité d'accueil de 60 places.

En termes de volume, l'offre est adaptée. En revanche, la majorité de l'offre d'accueil est constituée par l'offre des assistants maternels, l'accueil collectif ne représente que 13% (comparable au niveau national) de l'offre (sachant que 60% des enfants auraient un besoin d'un mode de garde collectif). Cette situation pose de fait un problème de choix de mode de garde pour les parents.

Le taux de couverture global petite enfance s'élève à 65,5% et se révèle supérieur à la moyenne départementale (63,9%).

Selon les professionnels du territoire, il semble qu'il y ait un nombre important de demandes d'accueil sur des horaires atypiques (tôt le matin et tard le soir) qui ne seraient pas satisfaites. Il est préconisé de quantifier ce besoin afin de répondre aux besoins des familles du territoire.

Par ailleurs, il semble que les familles n'aient pas une bonne connaissance de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance sur le territoire.

#### Enfance et jeunesse :

Caux Seine agglo propose une offre enfance/jeunesse composée comme suit :

- 16 accueils extrascolaires et 14 accueils périscolaires

- 4 accueils jeunes et 3 accueils ados : Bolbec (MJC), Rives-en-Seine et Arelaune en Seine (MJ4C), Port-Jérôme-sur-Seine (Arcade), Gruchet le Valasse (Main Pour Tous), Lillebonne (MJC), Saint Arnoult (association Fêtes et Loisirs), Vatteville- la-Rue (accueil de loisirs communal)
- Des séjours sont également proposés.

Par ailleurs, 4 ludothèques sont implantées sur les communes de Port- Jérôme-sur-Seine, Lillebonne, Bolbec et Gruchet le Valasse.

L'enquête par questionnaire menée en 2024 auprès de 1330 jeunes du territoire, révèle que 40,22% des enquêtés ne connaissent pas les structures jeunesse du territoire. Sur les 59,78% des jeunes qui les connaissent, seuls 43,98% ont déclaré les fréquenter régulièrement ou occasionnellement. La nature des activités proposées, le mal-être, la difficulté de mobilité ou des tarifs qui ne conviennent pas sont les raisons évoquées par les jeunes qui ne fréquentent pas les structures.

Les jeunes collégiens et lycéens souhaitent plus d'accompagnement et d'informations relatives aux activités de loisirs, à la sexualité, au harcèlement tandis que les jeunes de 16-25 ans évoquent en priorité les thématiques de l'emploi, de l'orientation et de mobilité.

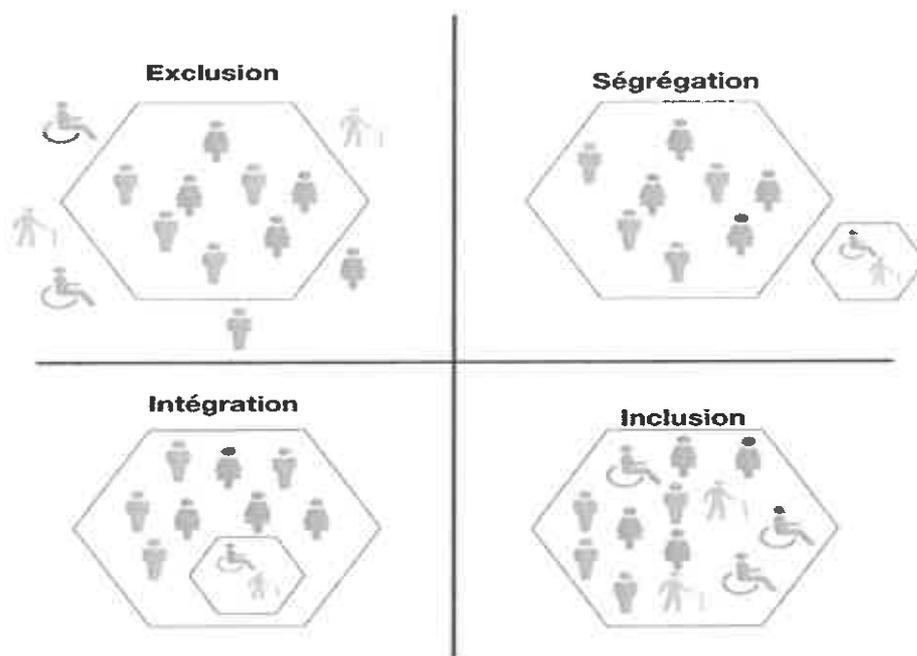
#### Les personnes en situation de handicap :

Sur le territoire de Caux Seine agglo, 1567 personnes bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et 707 enfants sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Près de la moitié (45%) des enfants en situation de handicap est concentrée sur 3 communes, Bolbec (22%), Lillebonne (11%) et Port- Jérôme-sur-Seine (12%). Plus de la moitié (63%) des adultes en situation de handicap est concentrée sur les trois mêmes communes, Bolbec (37%), Lillebonne (16%) et Port-Jérôme-sur-Seine (10%). Cette concentration est bien entendu corrélée au nombre d'habitants de ces communes.

En 2023, 34 500 dossiers individuels ont été déposés à la MDPH de la Seine-Maritime dont 113 000 prestations sollicitées. 76% des demandes concernaient les adultes et 24% les enfants.

Le délai moyen de traitement d'une demande formulée à la MDPH Seine-Maritime est de 7,4 mois.



### Le logement :

Le territoire compte en 2021 (source RGP INSEE) un parc global de 35 899 logements contre 34 178 en 2015 ce qui correspond à une augmentation de l'offre de 5%. Ce parc est composé à 77% de maisons (moyenne : 5 pièces) et 23% d'appartements (moyenne : 3 pièces), 64% des occupants sont propriétaires. On compte sur le territoire 5 146 personnes allocataires d'aide au logement.

Dans le même temps, la taille des ménages a baissé de manière régulière pour atteindre une moyenne de 2,2 personnes. En 2021, les ménages d'une personne représentaient 29,9% des ménages du territoire et les familles monoparentales représentaient 11,3%.

Ces deux indicateurs conduisent à interroger la taille des logements au regard de la composition actuelle des familles. Les bailleurs ont d'ores et déjà intégré ces contraintes dans leurs programmes nouveaux ou les réhabilitations. Ils s'emploient à développer l'offre de petits logements (T2-T3). Ici, l'offre jeune et l'offre senior peuvent se rejoindre.

Par ailleurs, 77% de ce parc a été construit il y a plus de 30 ans et 54% est occupé par le même ménage depuis plus de 10 ans et cette durée s'élève à 20 ans pour les

maisons individuelles. La question de l'efficacité énergétique des logements est à considérer. Les bailleurs sociaux mènent les aménagements nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique de leur parc. Néanmoins, la question reste posée pour le parc privé, sachant que le parc social ne représente que 18% de la totalité.

On compte sur le territoire un taux de vacance de presque 6,5% (qui peut descendre jusqu'à 1,3% sur certains quartiers d'habitat collectif), ce qui correspond à 2 336 logements. Ce taux est légèrement supérieur au taux de vacance technique (délais liés au changement d'occupant ou à la vente).

En 2024, la Communauté d'agglomération Caux Seine agglo compte 4942 allocataires bénéficiaires de l'aide au logement soit 35% de la population de l'EPCI.

La part des impayés de loyers chez les allocataires non étudiants bénéficiant d'une aide au logement s'élève à 4.2% contre 4.3% sur le département.

Depuis 2019, la Caf soutient le projet « d'habitat intergénérationnel » porté par la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine (CLLAJ). En partenariat avec les résidences autonomie, l'objectif du projet est de mobiliser les logements vacants en faveur des jeunes de moins de 30 ans afin de faciliter l'accès au logement des jeunes sur le territoire. Le projet global inclut une dimension citoyenne et intergénérationnelle.

La Caf travaille en synergie avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement de la Seine-Maritime (ADIL 76) qui assure un accompagnement juridique des locataires allocataires Caf dans le cadre des impayés de loyer (dans le parc privé).

En mars 2024, Caux Seine agglo a ouvert la Maison de l'Habitat, un guichet unique situé au siège de l'intercommunalité qui centralise les équipes compétentes en matière d'habitat et d'urbanisme sur le territoire. Cette Maison de l'Habitat est un service public gratuit qui a pour but d'accompagner, de guider et de sensibiliser les particuliers et les professionnels du territoire sur un vaste éventail de questions relatives à l'habitat.

#### Animation de la vie sociale :

Les Centres Sociaux (CS) et les Espaces de Vie Sociale (EVS) sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce sont des lieux d'animations de la vie sociale permettant le développement de la citoyenneté et la prise de responsabilité

des habitants. Les Espaces de Vie Sociale se différencient des Centres Sociaux par les moyens humains et financiers dont ils disposent.

Le territoire de Caux Seine agglo compte :

- 3 Centres Sociaux : Arpège à Port-Jérôme-sur-Seine, Mozaïk à Gruchet le Valasse et Arc en Ciel à Bolbec.
- 1 Espace de Vie Sociale : Ensemble en Seine MJ4C à Rives-en-Seine.

Ces équipements ont un projet social adapté aux problématiques de leur territoire d'intervention.

## 1-3 Etat de santé de la population <sup>9</sup>

### Eléments sur l'offre de soins et de service

**L'accès aux soins** est un enjeu majeur du territoire, en effet, malgré la présence de différents professionnels et d'établissements de santé, la densité y demeure particulièrement faible.

**39** *médecins généralistes*

**99** *infirmiers*

**41** *kinésithérapeutes*

**15** *dentistes*

**3** *ophtalmologues*

**15** *pharmacies*



Les professionnels de santé sont relativement bien répartis sur le territoire.

Il demeure néanmoins une « bande » allant de Yébleron à St Arnoult sur laquelle peu de professionnels de 1<sup>ers</sup> recours sont installés.

Les services d'urgences demeurent à **30 min.** de chaque habitant.

Le territoire dispose également d'un Centre Hospitalier Intercommunal et d'une Clinique.

<sup>9</sup> Données issues du diagnostic du Contrat Local de Santé réalisé par l'ORS-CREAI

Réparti sur 2 sites, le **Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine** rassemble les services suivants :

- **Médecine**, 65 lits et places (dont hospitalisation conventionnelle, hospitalisation de semaine, hospitalisation de jour et 4 lits de Soins palliatifs)
- **Chimiothérapie ambulatoire**, 2 places
- Service des **Urgences et SMUR** (4 lits d'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée)
- Service de **maternité** labellisé « Initiative Hôpital Ami des bébés » (IHAB), 18 lits
- Service de **chirurgie gynécologique**, 6 lits
- **Imagerie Médicale** (scanner, échographie, radiologie)
- Services des **consultations de spécialités** : Oncologie, Radiothérapie, Phlébologie, Pneumologie, Rhumatologie, Néphrologie, Diabète gestationnel, Diabète de type 2, gériatrie, médecine du sport
- **Centre de planification et d'éducation familiale**
- **EHPAD** (*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*), 103 places d'hébergement dont 12 places de **PASA** (Pôle d'Activités et de soins Adaptés)
- **CSAPA** (*Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie*)
- **EHPAD** (*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*), 214 places d'hébergement dont 12 places de **PASA** (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)
- **Soins de Suite et de réadaptation**, 52 lits
- **Accueil de Jour Alzheimer**, 6 places
- **SSIAD**, 55 places.

#### La Clinique Tous Vents se compose :

- Un **service d'hospitalisation** de 30 lits de chirurgie (dont 6 de surveillance de soins continus)
- Un service de **Chirurgie ambulatoire** de 24 lits
- Un **plateau technique** composé de 4 salles d'interventions et 1 salle de réveil
- Un **pôle de consultations**.

La densité médicale est particulièrement basse pour l'ensemble des professionnels de premiers recours.

49 médecins gé. / 100 000 hab. → 76 en Normandie	
18 dentistes / 100 000 hab. → 36 en Normandie	
125 infirmiers / 100 000 hab. → 126 en Normandie	
51 kinés / 100 000 hab. → 78 en Normandie	

Au 31 décembre 2023, on observe une densité médicale nettement inférieure à la région Normandie.

Mis à part pour les infirmiers et les kinés, on constate depuis 5 ans une nette diminution des professionnels de santé, et plus particulièrement des médecins généralistes (-10 professionnels).

Ces chiffres placent Caux Seine agglo en territoire prioritaire (2/3 des habitants sont en zone prioritaire) pour l'installation des professionnels de santé : « afin de favoriser l'installation de médecins généralistes libéraux dans les zones sous-denses, l'ARS repère les territoires fragilisés par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins : c'est le zonage. En plus de renforcer les moyens dédiés aux médecins (aides à l'installation, aides au maintien, aides fiscales), cette cartographie permet d'identifier les zones où ces mesures d'aides seront mobilisées »<sup>10</sup>.

Face à ces données l'accès aux soins apparaît comme une priorité pour le territoire. Il constituera l'un des enjeux forts de ce document.

D'autant plus que l'évolution des données laisse envisager un accroissement de cette perte de professionnels qui nécessite dès à présent de réfléchir à des solutions innovantes.

En effet, sur les 39 médecins généralistes installés sur le territoire, 52.7% ont plus de 55 ans.

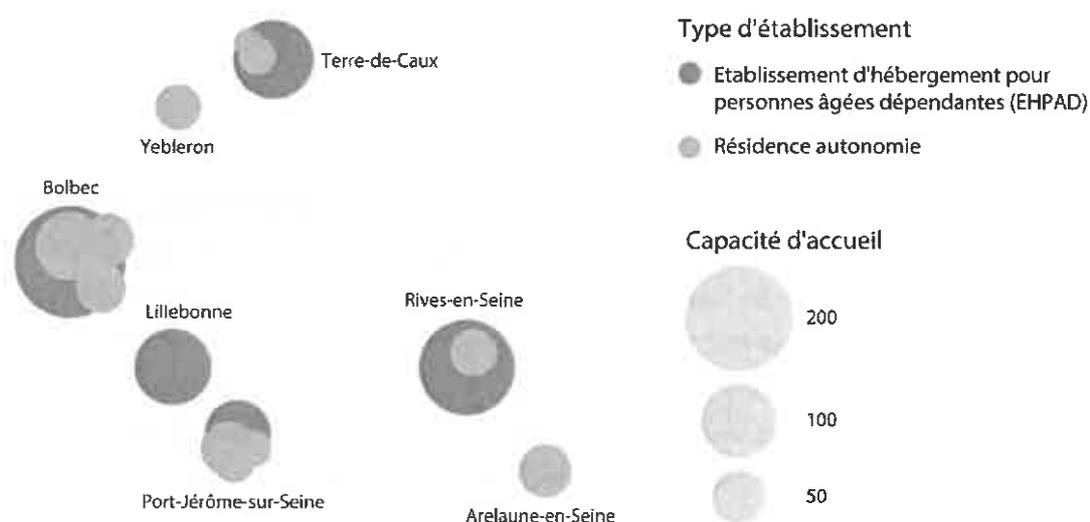
L'attractivité médicale est, de fait, un enjeu majeur pour le territoire. Attirer de nouveaux professionnels et les garder devient une priorité.

En parallèle des dynamiques territoriales en faveur de l'amélioration de l'accès se développent avec :

<sup>10</sup> ARS Normandie

- 1 pôle de santé libéral ambulatoire qui regroupe 103 professionnels
- 2 communautés professionnelles territoriales de santé : la CPTS Pays de Caux  
la CPTS Vallée de Seine
- 1 maison de santé pluriprofessionnelle en projet à Lillebonne
- 1 centre de santé municipal à Bolbec.

## Offre d'accueil pour personnes âgées sur l'EPCI Caux Seine Agglo au 31 déc. 2023



Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie  
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Caux Seine agglo propose aussi une offre d'accueil pour personnes âgées : 671 places réparties sur 5 EHPAD et 450 places sur 11 résidences autonomie, le tout idéalement réparti sur le territoire.

Par rapport à l'accueil des personnes en situation de handicap, le territoire dispose d'un **Institut Médico Educatif (IME)** et d'un **Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)**.

L'I.M.S. de Bolbec est un établissement public autonome qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap sur différents établissements et services adultes et enfants. L'IMS de Bolbec dispose d'une capacité de **303 lits** regroupé autour :

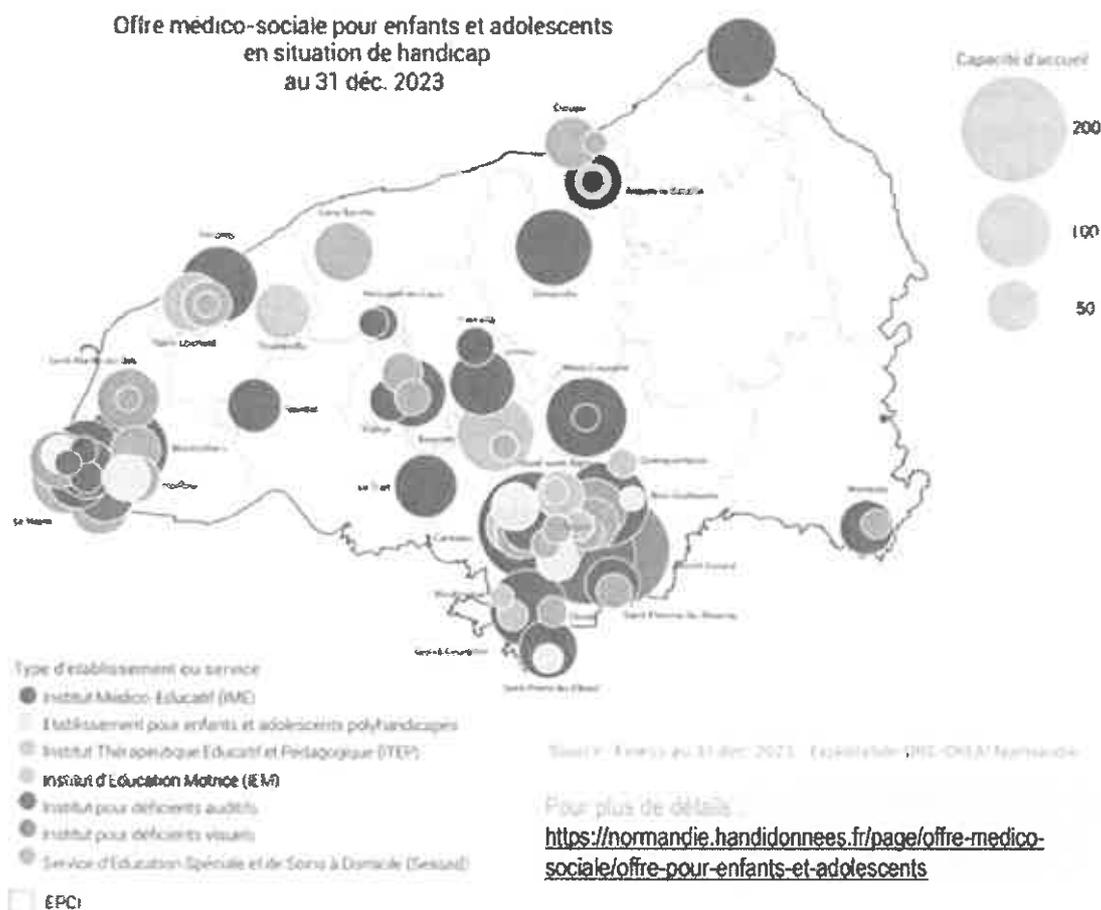
- Un I.M.E de 48 places (internat)
- Un E.S.A.T. de 105 places
- Un Foyer de Vie de 57 places dont 3 places accueil de jour
- Un FAM de 26 places
- Un foyer d'hébergement de 37 places dont 1 place accueil urgence et 1 place accueil urgence
- Un S.A.V.S. de 20 places, un SAMSAH de 10 places.

L'EANM la Vallée d'Or Le Foyer de la Vallée d'Or est devenu en avril 2019 un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) pour jeunes adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Il accueille **32 résidents** sur :

- Un internat de 27 chambres individuelles avec SdB et WC
- Une Unité de vie attenante à l'établissement disposant de 3 chambres individuelles et un espace commun
- 3 "appartements tremplin".

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale du Foyer de la Vallée d'Or, est habilité pour un **suivi de 39 personnes** et intervient dans un rayon de 25 km autour de la ville de Bolbec.



### Éléments sur le recours aux soins

Au-delà de l'offre de soins disponible, il convient de se questionner aussi sur les habitudes de soins de la population et aussi sur les besoins et enjeux concernant leurs comportements et habitudes de vie.

On observe sur Caux Seine agglo une proportion de bénéficiaires sans médecin traitant, ou inactif, légèrement inférieure au département, mais des disparités selon les communes. Comparativement au département, les chiffres sont plutôt positifs. Néanmoins ce sont les disparités territoriales sur lesquelles il faut agir.

**12,6 %** Bénéficiaires sans médecin traitant ou inactif  
(13,5% département)

**22.4%** renoncent aux soins

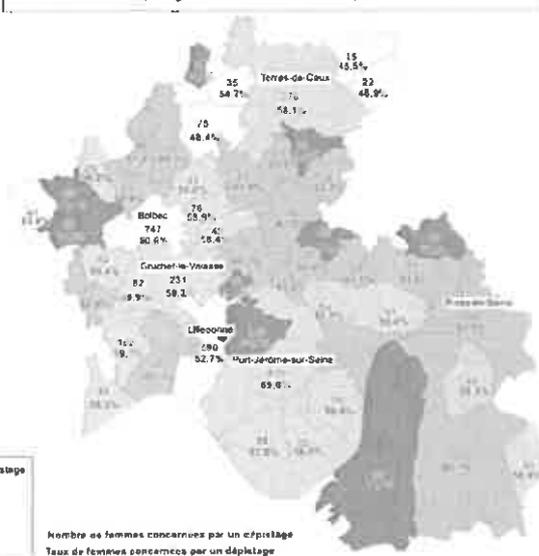
Si le taux de bénéficiaires sans médecin traitant n'est pas alarmant, le pourcentage de renoncement aux soins demeure inquiétant. Différents facteurs expliquent ce chiffre : **financiers, temporels et géographique, culturels - Idées reçues** Il conviendra d'approfondir les causes de ce renoncement lors de la mise en place des actions du CUTSS.

On observe aussi un moindre recours aux soins hospitaliers qu'en région :

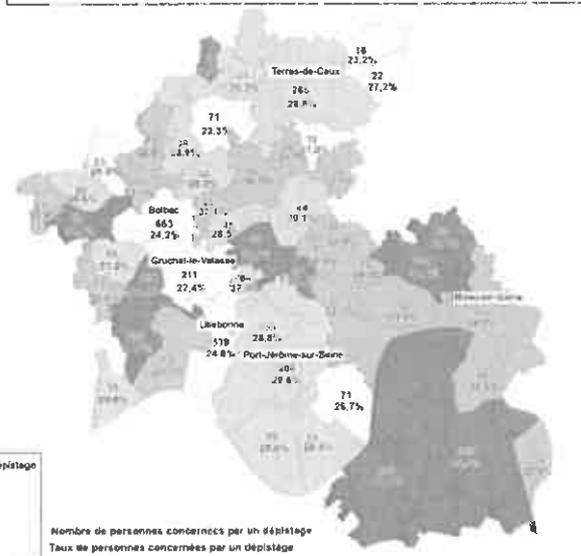
- Notamment aux soins gynécologiques et pédiatriques que ce soit de ville ou hospitaliers
- Une offre gynécologique à Bolbec et Lillebonne et dépendante du Havre et d'Yvetot.

Ces éléments se retrouvent également dans les taux de participation aux dépistages organisés, qui bien que dans la moyenne régionale, demeurent en deçà des recommandations nationales. Néanmoins on constate un taux de couverture vaccinale HPV plus favorable en Normandie qu'en France.

Taux de dépistage du cancer du sein de l' EPCI CA CAUX SEINE AGGLO : 57,9%  
Taux de dépistage du cancer du sein du Département : 60,0%



Taux de dépistage du cancer du colorectal de l' EPCI CA CAUX SEINE AGGLO : 29,7%  
Taux de dépistage du cancer du colorectal du Département : 30,5%



% Bénéficiaires d'un dépistage du cancer du sein

- de 47,45 à 56,07
- de 56,07 à 60,14
- de 60,14 à 64,21
- de 64,21 à 74,11

% Bénéficiaires d'un dépistage du cancer colorectal

- de 22,26 à 27,76
- de 27,76 à 31,45
- de 31,45 à 34,56
- de 34,56 à 40,00

## Eléments sur l'état de santé des habitants

Si l'accès aux soins est un enjeu fort du territoire, **la santé mentale** est aussi une priorité pour l'ensemble de l'agglomération. En effet, les partenaires et des élus, qui constatent depuis plusieurs années une augmentation des souffrances psychiques, et ce dès le plus jeune âge.

Ces observations corroborent avec des éléments chiffrés.

**+13,2%** SURMORTALITE pour troubles mentaux (8% région)

**+12,7%** (Au regard de la France)  
Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance

On constate sur le territoire l'impact direct du mal être psychique qui est aussi à relier avec le taux de suicide puisque celui-ci est la 2<sup>ème</sup> cause de décès sur le territoire.

D'une manière générale il perdure un sentiment d'anxiété et de mal-être (issue de la consultation des habitants).

On observe une prévalence de certaines maladies ou problématiques sur le territoire. Ceux-ci entraînant un taux de décès supérieurs à ceux observés en France.

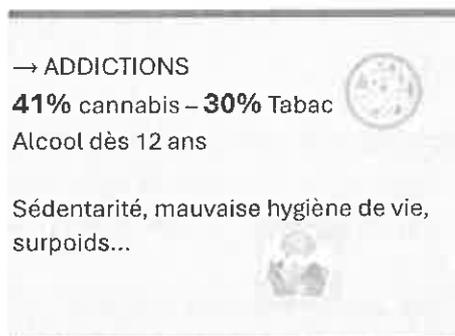
Surmortalités par rapport à la moyenne en France métropolitaine :

- + 9,3 % chez les hommes pour les cancers 
- + 20,5 % chez les hommes et 20,8 % chez les femmes pour maladies cardiovasculaires 
- + 13,2 % pour troubles mentaux 

Concernant les femmes et leur santé, on constate une surmortalité prématurée évitable (liée au système de soins) **29.2%** plus élevée que la donnée nationale. Les causes peuvent être multiple et vont nécessiter d'approfondir le questionnement.

Les différents éléments liés à l'état de santé de la population représentent également un enjeu fort du Document unique à travers l'axe **santé des femmes et des familles**.

D'autres indicateurs émergent particulièrement sur le territoire, notamment ceux liés aux comportements et habitudes de vie.



Ces données sont renforcées par la consultation réalisée auprès des habitants.

Ceux-ci déclarent à 36% faire de l'activité physique 1 à 2 fois par semaine.

66% disent faire peu ou pas attention à leur alimentation.

## 1-4 Les actions portées par Caux Seine agglo :

Le Contrat Unique de Territoire Solidarité et Santé, s'inscrit dans l'ensemble des politiques publiques portées par Caux Seine agglo. Il vient les croiser et les compléter.

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le **Plan Climat Air Energie Territorial** est une obligation pour tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Face à l'urgence écologique, ce programme est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. S'étalant de 2020 à 2026, il est **constitué de 36 actions opérationnelles, axées autour de 6 objectifs :**

- Réduire la consommation énergétique de -50% d'ici 2040
- Tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050 en réduisant les émissions des gaz à effets de serre (GES)
- Couvrir 100% des besoins énergétiques du territoire d'ici 2040 grâce aux énergies renouvelables (EnR) et de récupération
- Tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050 par la séquestration carbone
- Tendre vers un territoire résilient grâce à l'adaptation au changement climatique
- Limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique et respecter les objectifs du PREPA à partir de 2030.

Chaque PCAET doit être mis à jour **tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans.**

- Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Le Projet Alimentaire Territorial, nommé PAT par la suite, est une notion inscrite dans la loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 (article 39) pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la définition de la politique nationale pour l'alimentation.

Avec l'élaboration de son PCAET qui inclut le Projet Alimentaire de Territoire, Caux Seine agglo a souhaité engager des démarches pour aller vers une nouvelle dynamique alimentaire avec les acteurs du territoire. L'objectif soutenu est de viser la résilience alimentaire du territoire et la reterritorialisation de l'alimentation.

Il vise aussi :

- Faire reconnaître, au niveau national, sa politique et ses actions en matière d'alimentation,
- Faire preuve d'exemplarité pour favoriser la prise de conscience et la mise en œuvre d'actions économiques, environnementales et sociales,
- Initier et mettre en œuvre une gouvernance alimentaire,
- S'engager dans un processus d'amélioration continue.

Le PAT s'articule autour de 5 axes :

- Construire et mettre en place une gouvernance alimentaire,
- Définir la stratégie agricole durable,
- Promouvoir les circuits courts et les produits locaux sur le territoire,
- Mettre en place une éducation à une alimentation saine et durable pour tous,
- Une bonne alimentation, accessible à tous.

Ces axes sont déclinés en 29 actions dont 13 sont prioritaires.

- La politique de soutien à la démographie des professionnels de santé

L'égal accès aux soins est une priorité et concourt à la qualité de vie sur le territoire. Plusieurs actions sont engagées sur le territoire visant à renforcer la démographie des professionnels de santé : favoriser la démographie des professionnels de santé

en soutenant financièrement leur installation et l'attractivité pour les étudiants en médecine. L'agglomération agit concrètement pour la santé de ses habitants.

### **De nouveaux professionnels de santé sur le territoire**

Caux Seine agglo accompagne les professionnels de santé pour qu'ils puissent **s'installer sur le territoire** dans les meilleures conditions en proposant différentes aides :

#### **Bourse pour les étudiants en médecine et les étudiants Infirmiers en Pratique Avancée.**

Pour donner envie aux futurs médecins de s'implanter en territoire semi-rural, l'agglomération propose l'octroi d'une **bourse mensuelle de 300 € aux étudiants en médecine de 3<sup>ème</sup> cycle**. En contrepartie, les étudiants s'engagent à exercer au sein du territoire Caux Seine agglo, dans les 24 mois suivant l'obtention de leur diplôme, pour une durée minimale de 5 ans.

#### **Aide à l'installation pour les nouveaux professionnels de santé**

Une offre médicale et paramédicale de qualité se doit d'être la plus diverse possible. Pour développer un maximum de spécialités, l'agglomération a mis en place un système de subvention. Ainsi, une **aide à l'installation plafonnée à 10 000 €** peut être attribuée aux professionnels de santé souhaitant exercer sur le territoire **pendant au moins 5 ans**.

Ces demandes de subvention dépendent de :

- La nature de la **profession médicale** : médecins, kinésithérapeutes, dentistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, sage-femmes... (inscrits au code de la santé publique)
- La nature du **projet d'installation** : cabinet médical, maison de santé, Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire Caux Seine...

**Bon à savoir :** *les étudiants ayant reçu la bourse mensuelle de 300 € peuvent aussi bénéficier de cette aide.*

*Cette aide à l'installation s'ajoute aux aides CPAM ou ARS dont peuvent bénéficier certains professionnels dans le cadre de leur installation. En savoir plus : [lien](#)*

Ces offres viennent en complément du travail mené par Seine Maritime Attractivité pour favoriser la venue de nouveaux professionnels de santé au niveau départemental.

- Territoire Ami des Aînés (TADA)

Afin de mettre en place une politique publique adaptée pour faire face aux différents enjeux de ce vieillissement démographique, l'agglomération a adhéré en 2017 au Réseau Francophone Ville Amies des Aînés (RFVAA), une association affiliée au réseau mondial de l'OMS créée en 2012 dans le but de favoriser l'intégration des enjeux de la transition démographique au sein des politiques publiques.

Depuis son adhésion au réseau, l'agglomération accompagne les communes dans la démarche Territoire Ami des Aînés (TADA) pour l'adaptation de l'environnement bâti et social de leurs seniors. Cet accompagnement consiste à apporter une ingénierie aux communes dans la réalisation d'un diagnostic TADA.

Les communes sont ensuite accompagnées de deux manières dans la mise en place des actions identifiées :

- Pour les actions ne nécessitant pas de financement, Caux Seine agglo travaille en collaboration avec les communes pour leur mise en place. Pour les autres actions, l'agglomération accompagne les communes dans leur recherche de financement notamment auprès de la Conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie (CFPPA) ou du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors.

En dehors des communes du territoire que l'agglomération a accompagné dans la démarche, la ville de Port-Jérôme-sur-Seine est membre du RFVAA depuis 2016 et est en route vers la labellisation "Amie des Aînés".

Le label "AMI DES AÎNÉS"® repose sur les objectifs suivants qui sont adaptés selon les besoins :

- Impliquer les aînés :
  - En organisant un diagnostic participatif
  - En intégrant les préconisations issues du diagnostic participatif dans le plan d'action
  - En impliquant les aînés dans la mise en œuvre des actions du plan
  - En intégrant des aînés au comité de pilotage

- Organiser la gouvernance de la démarche :
    - À travers la création d'un comité de pilotage
    - En identifiant les acteurs du territoire pouvant être impliqués dans les huit thématiques de la démarche
  - Réaliser un état des lieux du territoire intégrant :
    - Un chapitre statistique et démographique
    - Un chapitre pour chacun des huit thèmes de la démarche VADA
  - Rédiger un plan d'actions pluriannuel :
  - Présenter en assemblée délibérante, à chaque mandat, l'avancement de la démarche TADA.
- 
- **Le Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Le CISPDP (Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance) est une instance de concertation entre institutions, organismes publics et privés concernés en matière de co-production de la sécurité et la prévention de la délinquance.

Au titre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance, le CISPDP, à la suite d'analyses et réflexions, met en place des actions. Les missions du CISPDP sont de prévenir plus efficacement les actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne, de consolider les partenariats locaux de prévention, de favoriser leur coordination et de prévenir au mieux la délinquance, notamment des mineurs.

Le CISPDP s'organise autour de 4 axes :

**Axe 1 :** Renforcer les actions de prévention à l'intention des mineurs, jeunes majeurs et leurs familles

**Axe 2 :** Poursuivre les démarches locales en matière d'accès au droit, aide aux victimes et lutte contre les violences intrafamiliales

**Axe 3 :** Poursuivre et renforcer la justice de proximité sur Caux Seine Agglo

**Axe 4 :** Préserver la tranquillité publique/résidentielle et la sécurité routière.

- **Plan mobilité**

Caux Seine agglo gère des services essentiels au quotidien des habitants : mobilité entre communes, ramassage scolaire ou encore location de vélos électriques... Mais les défis de demain nous poussent aussi à **repenser la mobilité**. Elle doit être à la fois pratique, solidaire et plus respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi nous étudions régulièrement la faisabilité de projets audacieux.

D'autres réalisations à portée écologique sont déjà en cours, comme le **Schéma Directeur Cyclable**. Son but : dynamiser l'utilisation du vélo (électrique ou classique) pour les trajets quotidiens, notamment grâce à un nouveau service de location aux particuliers.

### **Les solutions de mobilité sur Caux Seine agglo**

Comment se déplacer sur un territoire de 575 km<sup>2</sup>, étendu sur 50 communes ?

**Caux Seine Mobilités** met à disposition plusieurs solutions de déplacements :

#### **Rezo'Bus**

Le réseau de lignes urbaines et interurbaines de Caux Seine agglo.

#### **Transport à la Demande**

Permettre de voyager à la demande au sein de Caux Seine agglo pour 1€ maximum par trajet.

#### **Vélo**

Service de location de vélos et des pistes cyclables à travers le territoire de l'agglomération.

#### **Covoiturage**

Karos, une application de covoiturage simple, économique, écologique et social.

#### **Transport scolaire**

Caux Seine agglo prend en charge le transport scolaire sur le territoire de l'agglo.

Sur tout le territoire, l'offre de mobilité se décline également tel que suit :

- Des bornes de recharge gratuites ou payantes pour voiture électrique,
- Des aires de covoiturage,
- Des pistes cyclables et chemins de randonnée à vélo.

## 1-5 Politiques sociales et accompagnement

- Politique de la ville :

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en lien avec la Préfecture de Seine-Maritime, a proposé à la rentrée 2023 de classer le quartier du Clairval en Quartier Politique de la Ville (QPV), ce dernier répondant aux critères de revenu et de seuil démographique (+ de 1000 habitants). Les élus de la commune et de la communauté d'agglomération en ont validé le principe auprès du sous-préfet à la ville. Le décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a officialisé le classement du quartier du Clairval en QPV.

Le contrat de ville consiste à concevoir, coordonner et animer un plan d'actions impliquant les partenaires avec et pour les habitants. Deux objectifs généraux structurent la réflexion pour intervenir dans l'ensemble des domaines prioritaires identifiés à l'occasion de la consultation des habitants :

- Développer le vivre ensemble
- Renforcer l'accès aux droits.

En synthèse, le diagnostic révèle la nécessité d'**améliorer la communication et l'accès à l'information** pour désenclaver davantage le quartier et **favoriser l'accès aux droits en accompagnant les habitants**. Les modalités d'intervention des services des collectivités, des institutions et des associations sont questionnées pour engager une **démarche de « aller vers »**. La **coordination, la mobilisation et la mutualisation des acteurs du droit commun** seront essentielles pour initier des effets leviers dans le cadre du contrat de ville.

Cette démarche conforte l'Analyse des Besoins Sociaux menée par la commune de Lillebonne qui priorise ses actions à destination de familles en situation de précarité en particulier monoparentale.

Depuis Mars 2025, une démarche Atelier Santé Ville se développe sur le quartier Politique de la ville. Elle permet l'adéquation entre la politique de la ville et les enjeux de santé publique en favorisant une démarche d'universalisme proportionné. En s'appuyant sur un diagnostic fin il permettra de répondre au mieux aux enjeux spécifiques des habitants du quartier Politique de la ville.

L'articulation avec le volet santé CUTSS est un enjeu majeur, l'ASV viendra, en complément de ses enjeux propres, renforcer les actions du CUTSS pour les adapter la population du QPV. Le développement de cette démarche est un atout majeur pour le territoire et sa population.

- **Accueil des gens du voyage :**

Caux Seine agglo gère les sites communautaires spécifiquement destinés à **l'accueil des gens du voyage**. Deux structures existent sur le territoire : une aire d'accueil et les terrains familiaux.

#### **L'aire d'accueil de Bolbec**

Cette aire, implantée sur la commune de Bolbec, répond :

- Aux exigences de la loi Besson
- Au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

Chaque emplacement pour caravane est constitué d'un bloc mitoyen construit en dur, comprenant chacun une douche, un WC, un auvent avec bac, des prises électriques et un étendoir à linge.

#### **Terrains Familiaux**

Inaugurés en octobre 2020, les Terrains familiaux disposent de 16 emplacements, dont plusieurs pour personnes à mobilité réduite, équipés d'une parcelle individuelle de 250 m<sup>2</sup>, d'une buanderie privée ainsi que d'un espace WC et douche.

Les ménages qui habitent sur les terrains sont locataires de leur emplacement (ils ont signé un bail de 3 ans avec Caux Seine agglo). Chaque locataire a, à sa charge l'ouverture, des compteurs d'eau et d'électricité ainsi que le règlement des consommations de fluides.

En complément des sites communautaires, le Schéma Départemental fixe le cadre d'actions pour permettre aux gens du voyage d'accéder à leurs droits, selon leurs besoins spécifiques. Forte de cette planification, l'équipe Médiation sociale de Caux Seine agglo développe un Projet social-éducatif à destination des gens du voyage. Ce projet est riche de plusieurs volets dont la lutte contre l'illettrisme, la scolarisation des enfants, l'accès à la santé et aux soins ou encore l'insertion socio-économique du public accompagné.

- Le Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique : CLIC Maill' ges

L'une des comp tences de Caux Seine agglo est **l'aide apport e aux personnes  g es**. Pour accompagner au mieux les a n s, Caux Seine agglo a mis en place **le CLIC Maill' ges**.

Le **Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique** est un lieu de proximit  d di  aux personnes de 60 ans et plus, ainsi qu'  leur famille et aux professionnels intervenant aupr s des seniors. Le service apport  par le CLIC Maill' ges de Caux Seine agglo est totalement **gratuit**.

#### **Les diff rentes missions du CLIC**

- Faciliter le **maintien   domicile**
- Assurer **la coordination des professionnels** autour de la personne  g e,
- Informer les personnes  g es sur les **services existants** (aides financi res, offre de soin, h bergement, loisirs...)
- Optimiser leur **retour   domicile** apr s une hospitalisation
- Accompagner les **d marches administratives et juridiques**
- Promouvoir des **actions de pr vention** et de soutien pour les familles et les aidants
- Proposer **l'emprunt de documents sp cifiques** (livres, revues, CD et DVD sur la g rontologie).

- France Services (MFS) et Point Justice (PJ) :

Caux Seine agglo, d ploie sur l'ensemble de son territoire, des structures pour accompagner toute personne qui le souhaite dans ses d marches qu'elles soient administratives ou juridiques.

Ainsi on retrouve sur le territoire 2 **France services** (une 3 me est en cours de cr ation   Lillebonne) et un Point justice.

Localis es   Rives-en-Seine et Terres de Caux, les FS permettent d'acc der   un service de proximit  et de b n ficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses th matiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, sant , logement,  nergie, services postaux, acc s au droit, par exemple.

Ainsi la FS de Rives-en-Seine propose :

- **Un espace d'accueil, d'information et d'orientation**
- **Un accompagnement aux démarches administratives**
- **Un espace public numérique**
- **Un point information jeunesse (PIJ).**

Des permanences assurées (renseignements sur les jours auprès de l'accueil) :

- **DGFIP**
- **Caux Seine Développement**
- Mission locale
- Permanences juridiques : avocat, conciliateur, délégué défenseur des droits, juriste, médiation familiale
- Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ).

Sur Terres de Caux, la FS accueille les usagers sur rendez-vous de préférence pour les conseiller, les orienter et les accompagner dans leurs **démarches administratives et numériques**. Elle permet également la mise en relation avec divers partenaires.

La France services propose aussi un **accès gratuit à Internet** pour réaliser ces démarches, accompagné ou non d'un agent.

Des **permanences uniquement sur RDV** sont également assurées par :

- La **Mission locale** (accompagnement global pour les – 26 ans)
- Le **CLLAJ** (logement autonome pour les – 30 ans)
- **SOLIHA** (aides financières pour la rénovation de l'habitat)
- Un **conseiller numérique** (gestion des mails, création de dossiers numériques, protection des données personnelles, classement photos...).

Pour les démarches juridiques, Caux Seine agglo porte un Point Justice situé à Bolbec.

Celui-ci accompagne gratuitement les habitants dans leurs **démarches relatives au droit**.

Cet espace est animé par 2 agents de Caux Seine agglo qui assurent notamment :

- Un accueil personnalisé et confidentiel, par téléphone ou sur rendez-vous
- Une information juridique de premier niveau
- Une aide à la compréhension des documents juridiques

- Une orientation vers d'autres structures.

En complément le PJ propose des permanences de différents professionnels (sur rendez-vous) :

- Professionnels du droit
- Associations (rendez-vous avec un juriste ou un conseiller)
- Règlement amiable des litiges
- Permanences uniquement sur convocation.

En plus des permanences liées à la justice et au droit le PJ met en place une permanence initiation numérique afin de s'initier au numérique et aux nouvelles technologies.

- **Forum de l'accès aux droits**

Caux Seine agglo organise depuis 2017, un forum de l'accès aux droits piloté par sa direction des politiques sociales et accompagnement. Cet événement est initié au titre de la compétence optionnelle d'action sociale d'intérêt communautaire de l'EPCI. La Caf de Seine-Maritime est associée au pilotage du forum qui mobilise chaque année en avril une trentaine de partenaires. Les services d'accès aux droits maillent le territoire peu dense de Caux Seine agglo. Le forum consiste à regrouper de très nombreux services dédiés à l'accès aux droits dans une unité de lieu et de temps. Les institutions se déplacent et se regroupent au profit de l'usager qui bénéficie d'un accompagnement global sur site.

- **Accompagnement des communes**

Dans le cadre de ses compétences, Caux Seine agglo propose aussi d'accompagner les communes pour la mise en place de projets social ou santé ou pour répondre à des appels à projets.

Cet accompagnement prend la forme :

- Recherche et veille documentaire
- Accompagnement au diagnostic (définir les enjeux)
- Définition des objectifs après avoir écouté la demande et étudié les besoins
- De la mise en œuvre du projet : rédaction du projet, organisation de la participation, choix des stratégies d'intervention, choix des outils d'intervention, évaluation

- Accompagnement à l'évaluation.

## 1-6 Les actions portées par les communes

Afin de compléter l'ancrage territorial, cette démarche s'inscrit en complément de l'ensemble des politiques qui sont déjà portées par les communes dans le cadre de leurs compétences.

En effet, les villes sont pilotes, sur le territoire, en matière de petite enfance, de jeunesse, de politique sociale, logement... Elles sont le premier maillon de la chaîne de solidarité sur le territoire en offrant des services de proximité tout en menant des actions d'information et de prévention à destination de la population.

Par le biais de la clause de compétence générale, les communes disposent d'une capacité d'intervention générale notamment dans les domaines de la santé et des solidarités du fait de l'intérêt public local et de l'absence d'exclusivité de l'État.

Caux Seine agglo, du fait de la compétence optionnelle d'action sociale d'intérêt communautaire peut agir par subsidiarité, en complément des politiques publiques portées par les communes.

Les enjeux du document unique viennent croiser ceux des communes. L'action partagée et coordonnée est donc primordiale pour garantir la lisibilité de l'action pour la population et son efficacité. Le bloc formé par les communes et Caux Seine agglo permet d'envisager un pouvoir d'action sur l'ensemble des déterminantes de la santé.

## ANNEXE 2 – Articulation avec les politiques publiques

### 2- Articulation de la convention avec les politiques territoriales

Nombreux sont les dispositifs et services à faire partie du champ de la santé et des solidarités ; il s'en dégage parfois une complexité qui concourt à perdre les habitants dans le « 1000 feuilles administratif français ». La démarche valorisée dans le Contrat Unique de Territoire Solidarité et Santé vise à faire converger l'ensemble de ces politiques régionales / départementales dans une seule stratégie territoriale. En effet, cette politique territoriale croise l'ensemble des politiques présentées ci-après et les traduit sur le territoire.

#### 2-1 Le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Normandie

Le Projet régional de santé est socle de l'action collective pour améliorer la santé des Normands. Outil au service de l'ensemble des acteurs de santé normands, le Projet régional de santé (PRS) définit tous les cinq ans les objectifs pluriannuels de la politique de santé pilotée avec tous ses partenaires par l'Agence régionale de santé Normandie. Il fixe un cap et offre un cadre d'action collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Projet régional de santé, issu des travaux de co-construction et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes a été arrêté le 31 octobre 2023 par le Directeur général de l'ARS Normandie. Il est structuré en 3 composantes :

- **Le Cadre d'orientation stratégique (COS)** : il détaille les sept grands enjeux pour améliorer la santé en Normandie
- **Le Schéma régional de santé (SRS)** : sur la base d'une évaluation des besoins, il détermine pour l'ensemble de l'offre de soins, d'accompagnement et de prévention, des orientations prioritaires pour guider concrètement les actions des cinq ans à venir

- **Le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** : il comprend les actions à destination des publics les plus vulnérables et éloignés du système de santé.

Le Projet Régional de Santé est un cadre collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Projet Régional de Santé 2023-2028 est fondé autour de 3 principes d'action qui constituent les objectifs autour desquels se construit l'action commune de l'ARS et des parties prenantes à la politique régionale de santé :



Les défis qui attendent la Normandie en matière de santé dans les années qui viennent sont majeurs, tant en termes de démographie médicale, de vieillissement de la population, d'accès aux soins, de prévention ou encore de transition écologique.

Ils se traduisent par 7 enjeux majeurs :

- Enjeu 1 : Le vieillissement de la population : un enjeu d'accompagnement particulièrement fort en Normandie
- Enjeu 2 : L'amélioration de l'état de santé des enfants et des jeunes : un pari pour l'avenir
- Enjeu 3 : L'inclusion des personnes en situation de handicap et la garantie d'accompagnements adaptés aux besoins
- Enjeu 4 : Prendre soin des professionnels de santé
- Enjeu 5 : Les problèmes de santé publique prioritaires - prévention et prise en charge
- Enjeu 6 : Le défi de la transition écologique

- Enjeu 7 : Une offre de santé et d'accompagnement résiliente et préparée aux enjeux de demain.

Afin de répondre à ces défis, le Projet Régional de Santé s'articule autour de 12 priorités d'action constituant le fil rouge pour la période 2023-2028 :

1. Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie
2. Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités
3. Améliorer la santé mentale des Normands
4. Renforcer l'évolution inclusive de la société
5. Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin
6. Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles
7. Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants
8. Soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé
9. Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs
10. Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires
11. Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations
12. Engager le système de santé normand dans la transition écologique.

## 2-2 La politique de la Caisse d'Allocations Familiales :

Les Caisses d'Allocations Familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité :

conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## 2-3 Schéma unique des solidarités porté par le Département de Seine-Maritime

Les Départements, chefs de file de l'action sociale, sont tenus par la loi d'arrêter leurs orientations stratégiques sous forme de schéma d'organisation sociale et médico-sociale, pour une durée maximale de 5 ans (cf. article L312-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF)).

Le Schéma Unique des Solidarités 2023-2027 – adopté le 7 décembre 2023 – établit les grands axes des politiques sociales (autonomie, enfance-famille et insertion) y compris l'action sociale de proximité.

L'objectif est d'œuvrer, par les différents dispositifs d'action sociale, à protéger, accompagner et à rendre autonomes les habitants les plus fragiles.

Il s'articule autour de 4 axes stratégiques :

### **Axe 1 : Accueillir, informer et rendre le service public accessible à tous**

Accueillir, informer et rendre le service public accessible aux plus fragiles. Le Département entend développer la qualité de l'accueil sur son territoire, en prenant

notamment appui sur les CMS et en facilitant l'accès aux services à travers des outils de communication interne et externe, de référencement des offres existantes et une prise de contact facilitée avec l'institution. Il souhaite améliorer l'accès aux droits des publics fragiles, en lien avec ses partenaires, dans un contexte de développement de l'administration numérique. Pour cela, il érige en priorité, la formation des professionnels et l'attractivité des métiers du champ des solidarités.

### **Axe 2 : Prévenir les situations de rupture et de vulnérabilité**

Le Schéma Unique doit permettre de promouvoir l'approche globale des situations individuelles, la prévention des ruptures de parcours et le développement de passerelles entre les différents dispositifs. Pour cela, le Département souhaite poursuivre et amplifier son action dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'accompagnement budgétaire des ménages fragiles, de la lutte contre le décrochage scolaire ou encore de la prévention et de la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF). Il souhaite également structurer des démarches communes aux politiques des solidarités, relativement au repérage plus précoce des situations de fragilité et à l'accent mis sur les actions de prévention.

### **Axe 3 : Accompagner vers l'inclusion et l'autonomie de tous**

Le Département affirme l'importance de s'appuyer sur ses partenaires et de se positionner comme coordonnateur ou contributeur aux politiques de développement territorialisées à la lutte contre la précarité alimentaire, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap, à la mobilité solidaire ou encore l'accueil du jeune enfant. Il souhaite renforcer ses liens avec les acteurs économiques, notamment à des fins d'insertion professionnelle durable des seinomarins, dans les secteurs d'activités à fort gisement d'emploi. Enfin, il souhaite promouvoir des offres d'accueil et d'accompagnement plus souples, diversifiées et adaptées à l'évolution des besoins de la population.

### **Axe 4 : Piloter, évaluer et animer de manière partagée et territorialisée**

Le Département souhaite rénover les modalités de pilotage des politiques de solidarités, en développant ses fonctions d'observation et d'analyse des besoins, de suivi et d'évaluation des actions et de mobilisation des partenaires, notamment à l'échelle locale. Il affirme la nécessité de développer la participation des usagers à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de solidarités, impliquant de former les professionnels à ce type d'approche et de favoriser les initiatives de pair-aidance.

## 2-4 Le Projet Territorial de Santé Mentale

Définis pour une durée de 5 ans (2021-2025), les Contrats Locaux de Santé Mentale ont pour objectif de décliner des actions structurantes visant notamment à déstigmatiser la santé mentale et à faciliter les parcours en santé mentale et psychiatrie. Etablis sur la base d'un diagnostic territorial partagé entre les différents intervenants des secteurs sanitaire, social et médico-social cette première génération de contrat rend lisible l'engagement opérationnel conjoint des différents partenaires du territoire, fruit d'une réflexion territoriale partagée.

« L'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé fait évoluer la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie en reconnaissant le caractère transversal de la santé mentale et en prévoyant la mise en œuvre sur les territoires de projets territoriaux de santé mentale élaborés par l'ensemble des acteurs concourant à cette politique »<sup>11</sup>. La loi réaffirme ainsi la place et l'organisation de la psychiatrie et de la santé mentale dans le système de santé, en soulignant l'intégration de la psychiatrie dans la politique de santé mentale.

Le Contrat Territorial de Santé Mentale est un outil opérationnel conclu entre l'ARS et les acteurs du territoire participant à la mise en œuvre de ces actions. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et engagements, les moyens ainsi que les modalités de financement, de suivi et d'évaluation<sup>12</sup>. Il pourra être enrichi par avenant.

Le CTSM couvre l'ensemble du territoire de démocratie sanitaire du Havre.

---

<sup>11</sup> Instruction n° DHOS/R4/DGCS/3B/DGS/P4/2018/137 du 5 juin 2018 relative

<sup>12</sup> Article L.3221-2 du CSP

## Territoires de démocratie sanitaire



Le CTSM répond à 6 orientations retenues comme prioritaires par les acteurs du territoire et conformes au diagnostic régional partagé :

- Appui à la gouvernance
- Sensibilisation / déstigmatisation
- Rétablissement / empowerment
- Dispositifs de soutien psychiatrique aux parcours en santé mentale
- Parcours périnatalité en santé mentale
- Accès aux soins somatiques.

Chacune de ces priorités est déclinée en actions concrètes. Le CTSM comprend 2 projets phares :

1. La structuration d'un parcours gradué de périnatalité en santé mentale à 3 niveaux avec notamment la création d'une unité d'hospitalisation mère/bébé de recours régional au CH Monod et la création d'une unité de soins intensifs de jour et de soins ambulatoires intervenant à domicile.
2. La création d'une équipe mobile d'intervention et de crise pour l'agglomération du Havre comprenant un lien dédié et structuré avec le SUMPSS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) du Havre.

## 2-5 La politique de la ville - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

Pour pallier les inégalités sociales et urbaines, la France a mis en place, et ce depuis les années 80, la politique de la ville dans les quartiers dits prioritaires. Cette politique globale agit sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement économique. La mise en œuvre de la politique de la ville fait appel à la fois à des structures nationales et locales.

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La politique de la ville est une politique interministérielle, contractuelle, territorialisée et co-construite avec les habitants des quartiers.

**La loi n°2014-173 du 21 février 2014 (dite loi Lamy) de programmation par la ville et la cohésion sociale** a instauré les contrats de ville actuels dont le périmètre devient intercommunal. Une redéfinition des quartiers prioritaires est réalisée. Elle se base sur le seul critère du revenu des habitants. Les Quartiers politique de la ville (QPV) sont des territoires de plus de 1 000 habitants concentrant une majorité de population à bas revenus.

Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le **décret n° 2014- 1750 du 30 décembre 2014** pour la métropole.

### Missions

Le service assure la gestion et le suivi budgétaire de la dotation départementale de crédits de l'ANCT (BOP 147).

En dehors des contrats de ville, le service politique de la ville de la DDETS assure le pilotage et l'animation de dispositifs relevant de thématiques spécifiques liées à :

- La réussite éducative : Programme de réussite éducative (PRE), cité éducative, cordées de la réussite, ...
- L'emploi : PaQte (LE PACTE AVEC LES QUARTIERS POUR TOUTES LES ENTREPRISES) avec les entreprises, cité de l'emploi, ...
- Le renforcement du lien social : quartiers d'été et solidaires, ...

- Le soutien aux collectivités les plus défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains par la dotation politique de la ville (6 communes concernées).

Le service politique de la ville participe également à faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers par l'intermédiaire des postes adultes relais.

L'ensemble des missions du service est réalisé sous l'égide du sous-préfet en charge de la politique de la ville et en étroite collaboration avec les délégués du Préfet.

L'activité du service s'exerce également en partenariat avec les collectivités concernées par la géographie prioritaire et l'ensemble des acteurs signataires des contrats de ville.

## ANNEXE 3 – Critères d'évaluation

**Une évaluation exhaustive devra balayer l'ensemble les champs suivants :**

### **Le périmètre :**

- Périmètre thématique (étendue du champ du CUTSS)
- Périmètre géographique et politique (échelle, signataires, engagement des acteurs institutionnels)
- Périmètre temporel (durée du CUTSS)

### **L'animation et le suivi :**

- Coordination
- Rôle et implication de la collectivité territoriale dans l'animation du CUTSS
- Gouvernance mise en place

### **La mise en œuvre et les effets du CUTSS évalué :**

- Processus : efficacité des modalités de mise en œuvre du programme d'actions
- Résultat : pertinence du programme d'action (effets, efficacité), des objectifs et axes stratégiques et du diagnostic posé initialement

### **La dynamique partenariale et mobilisation des acteurs et partenaires du territoire :**

- Articulations et complémentarités avec les autres dispositifs actifs sur le territoire et les autres coordinations comme les Ateliers santé-ville (ASV), le Conseil local de santé mentale (CLSM), le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), les contrats de ville, le Réseau territorial de promotion de la santé, les structures d'exercice coordonné dont la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), le Projet territorial de santé mentale (PTSM) ...
- Participation des usagers et des habitants, notamment celle des personnes en situation de pauvreté, de précarité ou de handicap.

### **Le portage politique et structurel**

- Qualité de la mobilisation des acteurs à chaque étape (diagnostic initial, élaboration, déploiement des actions, suivi ...).

#### **Les financements mobilisés**

- Démarrage et mise en œuvre du CUTSS (complémentarité des financements)
- Réalisation des actions.

## ANNEXE 4 – Calendrier prévisionnel

En cours de finalisation

Convention Territoriale  
Globale

**CONTRAT UNIQUE TERRITORIAL  
DE SOLIDARITE ET DE SANTE**

Contrat local  
de santé   Paris  
Île de France

## ANNEXE 5 – Les fiches actions

En cours de finalisation

## ANNEXE 6 – Les fiches communales

En cours de finalisation



## Caf de Seine-Maritime / Commune de Lillebonne

### CUTSS 2025-2027

#### Eléments de diagnostic sur la population allocataire

---

Lillebonne est une ville de 8 944 habitants (Insee 2021). Elle est, par la taille de sa population, la troisième commune de la Communauté d'Agglomération Caux Seine agglo.

Située à 35km du Havre, sur la rive droite de la Seine, Lillebonne est une ville qui profite d'un patrimoine Gallo-Romain important.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Caf de Seine-Maritime verse des prestations à 2 012 foyers allocataires domiciliés sur la commune de Lillebonne, soit 14,4% de la Communauté d'Agglomération Caux Seine agglo. Ce chiffre représente 4 652 personnes couvertes, soit un taux de couverture de 52 % par rapport à la population totale du territoire. Le taux de couverture est supérieur à celui observé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Caux Seine agglo (47,2%)

La structure familiale de la population allocataire est la suivante :

- 27% de familles biparentales (43,7% pour Caux Seine agglo)
- **21,1% de familles monoparentales** (15,6% pour Caux Seine agglo)
- **45,7% d'isolés sans enfant** (35,3% pour Caux Seine agglo)
- 6,3% de couples sans enfant (5,7% pour Caux Seine agglo)

La population allocataire lillebonnaise est caractérisée par une part importante de familles monoparentales et une sur-représentation des allocataires isolés sans enfant.

37,7% des foyers allocataires sont des foyers à bas revenus contre 31,9% sur le Département et 26,6% sur Caux Seine agglo. La fragilité des ressources affecte davantage les personnes isolées sans enfant et les familles monoparentales. Sur les 2 012 foyers allocataires domiciliés à Lillebonne, 759 sont des foyers à bas revenus.

Selon les données de l'Insee (2021), le taux d'emploi est de 57,9% parmi la population de 15 à 64 ans de Lillebonne contre 66,3% pour Caux Seine agglo et 63,2% pour le département. Le taux de chômage de la population active de la commune, évalué à 21,7% (au sens du recensement), est supérieur à celui observé à l'échelle de Caux Seine agglo (12,3%) et du département (13,5%).

## Fiche Commune

### La répartition des foyers allocataires par typologie des prestations est la suivante :

- **Solidarité-précarité : 71,6%**<sup>1</sup> (56,6% pour Caux Seine agglo)
- Logement : 50,6% (32,8% pour Caux Seine agglo)
- Prestations familiales : 31% (43% pour Caux Seine agglo)

Parmi les prestations versées, la ville de Lillebonne compte :

- 11,9% d'allocataires bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (contre 11% pour Caux Seine agglo)
- **18,3% d'allocataires bénéficiant du RSA (contre 11,3% pour Caux Seine agglo)**
- **41,4% d'allocataires bénéficiant de la Prime d'activité (contre 34,3% pour Caux Seine agglo)**

### Etat des lieux des services proposés aux familles

---

#### 1. L'accueil de la petite enfance

La commune de Lillebonne est habitée en 2023 par 485 enfants allocataires de moins de 6 ans dont 292 enfants âgés de moins de 3 ans. Parmi ces enfants allocataires de moins de 3 ans, 42 étaient gardés par une assistante maternelle.

Offres collective et individuelle confondues, le taux de couverture du territoire est de 56,1%<sup>2</sup> (donnée Caf 2022), ce chiffre est nettement inférieur à celui de la Communauté d'Agglomération Caux Seine agglo (66,3%). Il n'existe pas de micro-crèche implantée sur la ville de Lillebonne.

Il y a 42 assistantes maternelles agréées en activité en 2023, l'activité des AM étant en baisse ces dernières années. Par ailleurs, le nombre moyen d'enfants de moins de 3 ans gardés par une AM est de 1,8 enfant.

Créée en 2019, la Maison de l'Enfance et de la Famille « Familia » propose aux familles plusieurs services de proximité : un multi-accueil, un Relais petite enfance, un Lieu accueil enfants-parents (Laep) et des espaces mutualisés destinés aux professionnels socio-éducatifs et à différents partenaires.

Accueil individuel : le relais petite enfance (Rpe) propose des animations collectives et des permanences d'accueil (des rdvs sont également possibles) assurées par deux animatrices (0,92 ETP). L'activité du Rpe couvre actuellement exclusivement les assistants maternels domiciliés sur la commune mais il est amené à accueillir, en fonction des demandes, des assistants maternels provenant des communes avoisinantes. Il n'existe pas de Maison d'Assistants Maternels (MAM) d'implantée sur la commune.

Historiquement, le périmètre d'intervention du Rpe de Port-Jérôme-sur-Seine est scindé en deux zones séparées par la commune de Lillebonne. Pour une meilleure cohérence territoriale, une redéfinition des périmètres d'intervention des Rpe à l'échelle intercommunale est envisagé dans le cadre du CUTSS.

---

<sup>1</sup> La catégorie « Solidarité-Précarité » comprend les prestations suivantes : l'AAH, le RSA, la PPA.

<sup>2</sup> Le taux de couverture global petite enfance correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" en individuel et en collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans.

## Fiche Commune

### Accueil collectif :

La commune de Lillebonne compte 40 places d'accueil du jeune enfant répartis sur 2 structures :

- Le multi-accueil « Familia » est implanté dans les locaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille : 25 places agréées

Le multi-accueil propose des modes de garde réguliers et occasionnels. Il est important de noter que le multi-accueil a un potentiel d'accueil de 35 places.

- La crèche « La Ribambelle » : 15 places agréées

Ces deux structures travaillent dans le respect de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Les projets d'établissement visent un épanouissement des enfants au sein du groupe et un accompagnement des parents. Les équipes pédagogiques sont composées uniquement de professionnelles de la petite enfance.

Depuis 2025, les 2 structures font partie du périmètre du quartier du Clairval classé QPV. Une attention particulière est portée pour ces familles lors de la commission d'attribution des places particulièrement pour les familles monoparentales.

## **2. L'enfance et la jeunesse**

### L'ALSH La Cayenne :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est une entité pleinement municipale dont la gestion est déléguée au Service Enfance Jeunesse Citoyenneté.

Le centre de loisirs se situe sur les hauteurs de la ville, à la limite avec la commune de La Frenaye et bénéficie d'un espace naturel conséquent.

L'accueil de loisirs La Cayenne est habilité pour 300 places dont 70 places pour les – de 6 ans et est ouvert pendant les vacances scolaires.

Le projet pédagogique répond aux politiques éducatives mis en place par la municipalité :

- Lutter contre les inégalités scolaires, d'accès à la culture, d'accès au NTIC
- Promouvoir un accès à la mobilité sociale et au monde qui les entoure
- Lutter contre les discriminations : mieux vivre ensemble

### Les accueils périscolaires :

Les accueils périscolaires sont des modes de garde, ouvert aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, aux heures qui précèdent ou suivent la classe. L'accueil de loisirs La Cayenne est également déclaré comme accueil périscolaire lors de ses ouvertures le mercredi. Les accueils acceptent les enfants dès leur scolarisation jusqu'au CM2.

Dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT), un Plan mercredi est conventionné entre la Caf de Seine-Maritime et la commune de Lillebonne.

## Fiche Commune

### La ludothèque :

La ludothèque est un lieu où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Sa structuration autour des jeux et des jouets lui permet d'accueillir des personnes de tout âge. Lieu ressource, sa mission est de "donner à jouer".

La Ludothèque de Lillebonne, municipalisée en 2006 offre un grand nombre de possibilités d'action vers le public mais aussi vers les différents professionnels du territoire.

### Un Point Information Jeunesse (PIJ) :

Un PIJ est situé dans les locaux de la MJC.

### Dispositif « Anim'ado » :

Il s'agit d'un programme en partenariat avec la MJC qui propose des activités et des sorties en direction des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

### **3. La parentalité**

La commune propose un Lieu d'accueil enfants-parents (Laep) situé dans les locaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille avec un accueil les lundis matin et les mercredis matin et après-midi. Créée en 2019, et après un début difficile avec la pandémie, le LAEP est aujourd'hui bien repéré et apprécié par les familles, sa fréquentation est très satisfaisante et en constante augmentation.

Chaque année, la commune de Lillebonne organise le « Printemps des Familles » dans le cadre d'une politique de soutien à la parentalité. Cet événement a pour vocation de proposer aux parents, enfants et grands-parents des moments de complicité lors d'animations ludiques, créatives et pédagogiques. La programmation est élaborée par les membres du Collectif De l'Enfance et de la Parentalité (CDPE) c'est-à-dire les différents acteurs et partenaires petite enfance et jeunesse de la commune.

Une offre de Médiation familiale est présente sur le territoire avec l'intervention des médiateurs familiaux de l'association Trialogue. Cette association Trialogue propose des permanences gratuites.

### **4. L'animation de la vie sociale**

Il n'existe pas d'équipement de type Centre Social ou Espace de Vie Social sur la commune.

Un projet d'EVS au sein du quartier QPV du Clairval porté par le CCAS de Lillebonne et accompagné par la CAF est en cours de développement.

### **5. L'information des familles au titre de l'accès aux droits**

La commune de Lillebonne dispose d'un point numérique labellisé par la Caf situé dans les locaux de la Maison des compétences.

Le 2 avril 2025, une antenne France Services a ouvert ses portes au sein du quartier du Clairval.

## Fiche Commune

### Les enjeux et objectifs du CUTSS à l'échelle de la commune

---

#### **Pilotage :**

La Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo, l'Agence régionale de la Santé de Normandie, la Caisse d'Allocations familiales de Seine Maritime rejoins par la CPAM, la MSA et le département ont souhaité impulser une dynamique d'innovation et de renforcement de la cohérence dans leurs dispositifs de contractualisation autour du projet du territoire de Caux Seine Agglo.

En conséquence, la Communauté d'agglomération de Caux Seine Agglo s'est engagée à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour 3 années**, sur une unique convention, le Contrat Unique Territorial Solidarité et Santé (CUTSS) décliné à l'échelle des communes à travers les fiches actions.

A partir des réalités territoriales et besoins des habitants, le CUTSS a pour vocation de définir, partager et concrétiser le Projet Social de Territoire autour de 7 thématiques cœur de métier de la Branche famille de la CAF : Accès aux droits, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la Vie Sociale, Logement. Cette démarche vise une plus grande imbrication des stratégies territoriales : vers plus de cohérence entre les thématiques (transversalité), vers plus d'articulation entre les échelles territoriales, vers plus de coopération entre les acteurs. Elle est également le principal outil de conventionnement avec la Caf.

Les chargés de coopération contribuent à l'animation et au suivi du CUTSS.

Ils participent aux groupes de travail concernés par leurs thématiques afin de garantir la cohérence et la coordination des actions mises en œuvre.

A l'échelle de la commune de Lillebonne, les enjeux identifiés sont les suivants :

#### **Petite Enfance**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance :

1. Maintenir l'offre d'accueil collective existante et évaluer les besoins par rapport à l'évolution de l'offre existante (nombre de places Eaje, horaires atypiques...).
2. Pérenniser et promouvoir l'offre d'accueil individuelle en soutenant les assistants maternels dans l'exercice de leur profession
3. Soutenir la qualité des modes d'accueil
4. Contribuer à la redéfinition des périmètres d'intervention des Rpe pour une meilleure couverture territoriale intercommunale.
5. Soutenir le développement d'une maison des 1000ers jours.

#### **Enfance/jeunesse**

1. Maintenir l'offre d'accueil collective enfance/jeunesse existante
2. Contribuer à renforcer le maillage territorial de l'offre enfance/jeunesse en soutenant une coordination des acteurs à l'échelle intercommunale

## Fiche Commune

### Parentalité

1. Etudier l'opportunité de développer sur la commune un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dans le cadre d'une politique de soutien à la parentalité visant notamment la lutte contre le décrochage scolaire.

### Animation de la vie sociale

Accompagner le développement d'un Espace de Vie Sociale (EVS) au sein du nouveau quartier QPV du Clairval

## Fiche Commune

**Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale compétente**

Dans le cadre du CUTSS, la Caf s'engage à conserver les financements versés au titre des Bonus territoire et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente. Afin de tenir compte de ces orientations, la collectivité s'engage de son côté à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés ci-dessous. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

<b>Commune de Lillebonne</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	<p>Maison de l'Enfance et de la Famille <b>Multi Accueil « Familia » :</b></p> <p>27 bis rue Thiers, 76170 LILLEBONNE</p> <p><b>Crèche « Ribambelle » :</b></p> <p>Rue de la Libération, 76170 LILLEBONNE</p>
<b>LAEP</b>	<p>Maison de l'enfance et de la famille <b>LAEP « Familia »:</b></p> <p>27 bis rue Thiers, 76170 LILLEBONNE</p>
<b>RPE</b>	<p>Maison de l'enfance et de la famille <b>RPE « Familia »:</b></p> <p>27 bis rue Thiers 76170 LILLEBONNE</p>
<b>ALSH</b>	<p><b>Centre de Loisirs « La Cayenne » :</b></p> <p>La Cayenne, 76170 LILLEBONNE</p> <p><b>Périscolaire :</b> Hôtel de Ville esplanade François Mitterrand, Rue Thiers. BP 20071 76170 LILLEBONNE</p>
<b>LUDOTHEQUE</b>	<p><b>Ludothèque :</b></p> <p>5 Rue Auguste Desgenetais Espace Batic, 76170 LILLEBONNE</p>

## Fiche Commune

**Fait à Lillebonne**

**Le .....**

**En 2 exemplaires**

**La Caf**

**La collectivité**